



SYNTHESE

DES JOURNEES NATIONALES D'ETUDE ET
DE FORMATION EN SOCIO-SPORT

8 ET 9 DECEMBRE 2022

PROPOS INTRODUCTIF

// Contexte général

Si la pratique d'activité physique est souvent assimilée à la recherche de performances, elle présente bien d'autres vertus. Dont celle d'offrir un support innovant à l'inclusion des jeunes et adultes en situation de fragilité sociale.

Depuis plusieurs années, le secteur du sport est traversé par cette tendance et doit se réinventer pour répondre à des besoins sociétaux nouveaux, plus larges que la pratique sportive elle-même.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le projet national « Impact social par le Sport », dont le comité de pilotage est constitué du Ministère chargé des Sports, des Jeux Olympiques et Paralympiques avec l'appui du Pôle Ressources National Sport-Innovations, (PRNSI) de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (l'ANCT) et des associations Breizh Insertion Sport, DAHLIR et Rebonds !, réunies en consortium.

// Objectifs des JEF

Dans le cadre du projet « Impact social par le sport », il est donc proposé de travailler une rencontre/une réflexion qui poursuit les objectifs suivants :

- Valoriser les initiatives de qualité en sociosport
- Capitaliser sur le projet « Impact social par le sport » et en partager les leçons et les conclusions
- Favoriser les synergies et consolider un réseau d'acteurs engagés
- Proposer des contenus formatifs aux acteurs intéressés aux champs sportifs et socio-sportifs
- Mobiliser les innovations sociales pour appuyer la diversification de l'offre sportive et développer la pratique sportive
- Créer et consolider des passerelles entre sport et socio-sport

Breizh Insertion Sport, DAHLIR et Rebonds! développent des actions socio-sportives reconnues en Bretagne, en Auvergne-Rhône-Alpes et en Occitanie.

Ensemble, ces trois associations développent le projet « Impact Social par le Sport » avec le soutien et l'appui du Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques via le concours de son PRNSI et de l'ANCT.

L'enjeu est de développer et partager des travaux de recherche et des outils pratiques dans le champ du socio-sport à destination des acteurs concernés (pouvoirs publics, acteurs du mouvement sportif, du champ social et sanitaire, de l'éducation, ...) grâce à la co-construction entre les parties prenantes du projet.

Programmé sur 4 ans jusqu'en 2024, le projet s'appuie sur une forte implication de laboratoires de recherche mobilisant des enseignants-chercheurs spécialisés en socio-sport.

Les Journées d'Etude et de Formation (JEF) organisées chaque année viendront rythmer ce programme en permettant de partager les avancées du projet.



PROGRAMME

// Jeudi 8 décembre 2022

Ouverture officielle des 1ères Journées nationales d'Etude et de Formation en socio-sport par Mme Aude REYGADE directrice du CREPS des Pays-de-la-Loire et M. Samir MAOUCHE chargé de projets sport à l'ANCT. Ces JEF sont animées par Géraldine Pons, journaliste et Directrice des Sports – Eurosport.

// Plénière

1ère partie : Présentation du programme « Impact Social par le Sport » par les représentants de Breizh Insertion Sport, DAHLIR, Rebonds! et le PRNSI.

2ème partie : « Sport et inclusion, impact social, socio-sport : de quoi parle-t-on ? » Une réflexion sur les définitions du socio-sport par les chercheurs associés et les acteurs socio-sportifs.

// Ateliers

Atelier 1.1 : Comment construire un projet socio-sportif au sein d'un club ?

Quels publics, quels territoires, quelles compétences et alliances nécessaires, quelles difficultés ? Retour sur l'expérimentation menée au sein de trois clubs membres de la FFCO dans la mise en place d'un projet socio-sportif.

Atelier 2.1 : Le socio-sport, un outil au service d'une politique de santé publique.

De quelle manière favoriser l'accès au sport-santé pour les publics fragilisés ? Comment accueillir et accompagner au mieux ce public au sein d'un club ? Retour d'expérience sur l'implantation d'un atelier Sport Santé au sein d'un quartier prioritaire de la ville de Lyon, dans le cadre du DAPAP.

Atelier 3.1 : Les fondamentaux de la Politique de la Ville, quelle place pour le socio-sport ?

Un rappel des fondamentaux de la politique de la ville pour mieux définir les contours d'actions sportives et plus particulièrement du socio-sport dans les quartiers, faire émerger ses atouts mais aussi ses limites.

Atelier 1.2 : Socio-sport : Quelles compétences ? Quelles formations ? Quels métiers ?

Quelles sont les compétences relatives au face-à-face pédagogique avec des publics en fragilité ? À la conception et au pilotage d'une action socio-sportive ? Si le socio-sport devenait un secteur d'activité structuré au même titre que d'autres secteurs professionnels quels pourraient être les référentiels de compétences, de métiers et de formation ?

Atelier 1.3 : Financer un projet socio-sportif, quelles ressources et quels leviers ?

Quels sont les dispositifs de financement accessibles aux porteurs de projets ? Comment favoriser le travail en commun des acteurs socio-sportifs et enclencher les leviers existants ?

Zoom sur un outil facilitateur d'accès aux ressources et rencontre avec des spécialistes des démarches de financement.

Atelier 2.2 : Le socio-sport comme levier pour faciliter les parcours d'insertion professionnelle.

À quelles conditions le socio-sport peut permettre de répondre aux enjeux d'insertion professionnelle des jeunes éloignés de l'emploi ? Quelles peuvent être les limites d'une telle démarche ?

Atelier 3.2 : Sport et politique de la ville : quelles réalités de terrain ?

Comment faire émerger des projets fédéraux novateurs au service de la correction des inégalités ? Quels sont les richesses et savoir-faire des clubs au sein des Quartiers Prioritaires de la Ville au profit des habitants ? De quelle manière renforcer les éléments de définition du socio-sport et son impact au sein des quartiers ?

// Vendredi 9 décembre 2022

Introduction thématique

Quelles réalités du socio-sport en Europe, dans le monde ? En quoi le socio-sport sert-il l'employabilité des travailleurs du sport ?

// Ateliers

Atelier 1.4 : Acteurs sportifs et acteurs sociaux : Quelles représentations ? Quelles modalités d'actions communes et de partenariat ?

Quelles sont les modalités d'actions communes et de partenariat entre acteurs sportifs et acteurs sociaux pour réussir l'accompagnement des publics fragilisés ?

Atelier 2.3 Socio-sport et continuité éducative, une ressource au service de la réussite des plus fragilisés.

Comment un acteur sportif peut participer à la lutte contre le décrochage scolaire ? Comment construire un partenariat éducatif avec l'Education Nationale ? Quel appui sur les Cités Educatives implantées dans de nombreux quartiers ?

Atelier 3.3 Le socio-sport, une plus-value pour l'accompagnement des parcours des mineurs fragilisés.

Comment diversifier les propositions d'accompagnement en renforçant le lien avec la société civile/le droit commun ? Quelle manière d'agir sur le bien-être physique et mental ?

DISCOURS D'ACCUEIL

Aude REYGADE, Directrice du CREPS Pays de la Loire

Nous sommes très heureux d'accueillir et de co-organiser la première édition de ces Journées d'Etudes et de Formation en sociosport dans un établissement résolument tourné vers les innovations, y compris sociales.

- L'impact positif pour le CREPS d'accueillir un évènement de ce niveau, porté par deux ministères, celui de la ville et des sports.
- Le CREPS Pays de la Loire comme carrefour des innovations et lieu d'échanges, y compris sur les innovations sociales, dans un territoire foisonnant d'E.S.S mais plutôt timide côté sport.
- Le projet « Impact social par le Sport » et son fonctionnement en mode projet (avec 2 ministères, 3 assos, 1 fédé, 3 labos de recherche) qui fait écho aux méthodes de travail du CREPS (transversalité, ouverture, innovation)
- La montée en charge du développement des innovations au CREPS Pays de la Loire en relation avec le PRNSI
- Le parcours Emma proposé au CREPS Pays de la Loire qui fait écho aux travaux du projet sur le versant insertion professionnelle
- La nécessité pour le CREPS de suivre le développement du socio-sport pour anticiper les besoins en compétences, les métiers de demain et proposer des formations adaptées. Notamment via la participation aux ateliers sur les formations et métiers.
- invitation à pourquoi pas, renouveler l'expérience de ces journées pour une 2e édition l'année prochaine à nouveau au CREPS Pays de la Loire



OUVERTURE INSTITUTIONNELLE

Samir MAOUCHE, Chargé de projets sport à l'ANCT

Mesdames et Messieurs, bonjour,

Je vous prie de bien vouloir excuser l'absence de M. François-Antoine MARIANI, Directeur général adjoint et directeur général délégué à la politique de la ville à l'ANCT.

Je tiens à remercier chaleureusement la Directrice du CREPS des Pays-de-la-Loire, Aude REYGADE, et le Conseil régional pour leur accueil.

Je remercie également le ministère des sports et tout particulièrement son pôle ressource sport et innovation pour la coordination et la logistique de cette manifestation ;

Je souhaite d'ores et déjà féliciter le travail mené par le consortium BREIZH INSERION SPORT, REBONDS ! et DAHLIR et notamment messieurs DIARRA, GODET, BARUCH ainsi que Mme BONNAL ;

Au-delà des organisateurs, je tiens à remercier tout particulièrement, les nombreux intervenants qui ont accepté de donner de leur temps pour venir tout au long de ces 2 jours :

- témoigner de leur action ;
- partager leurs travaux de recherche sur le socio-sport ;
- nourrir la réflexion collective.

Enfin, l'ensemble des personnes présentes dont la participation à ces 2 journées témoigne déjà d'un engagement de faire plus et mieux pour le développement du sport dans les QPV.

Cette mobilisation des acteurs est l'ADN de la politique de la ville :

- Une politique interministérielle : à l'image de la co-organisation de cette journée avec le ministère des sports ;
- une politique partenariale : établie et mise en œuvre avec les collectivités territoriales, les acteurs associatifs, les entreprises et, bien sûr, les habitants des quartiers prioritaires

- une politique élaborée selon la méthode de la co-construction avec tous ces acteurs ;
- une politique contractuelle : donnant lieu à la conclusion de contrats de ville, que nous rénovons aujourd'hui ;

Le 17 novembre dernier, Olivier Klein, ministre délégué chargé de la Ville et du Logement a indiqué que les prochains contrats de ville, qui débiteront en 2024 pour s'achever en 2030, avec un point d'étape à mi-parcours en 2027 devraient s'articuler autour de 4 principales thématiques :

- Le plein emploi pour les habitants des QPV : aides à la création d'entreprises, accompagnement des « invisibles », mentorat ;
- la transition écologique et énergétique : « Fonds Vert », verdissement et renaturation, quartiers résilients des programmes ANRU ;
- l'émancipation pour tous à travers la promotion de l'éducation : cités éducatives, vacances apprenantes, accès aux soins et à la santé, accès à la culture, au sport, soutien à la jeunesse ;
- la tranquillité et la sécurité publique : prévention, lutte contre les rodéos urbains et rixes.

Pour l'ANCT, le sujet n'est pas uniquement de permettre aux jeunes et aux moins jeunes d'ailleurs, des quartiers populaires de pratiquer un sport. C'est certes important et l'on fait bien de rénover et/ou construire des équipements et de créer des aides pour que tous les habitants puissent s'adonner au sport.

Mais pour un Kylian MBAPPE ou un Teddy RINER, il y a des milliers de jeunes dont les voies d'insertion sociale sont d'abord l'école, la formation et le travail. Un terrain de proximité ou un panier de basket dans un QPV n'a jamais fait et ne fera jamais le bonheur de celui-ci.

Ce qui est capital en revanche, c'est que le sport reste cet espace unique de sociabilité où les habitants de tous milieux sociaux et de toutes origines se rencontrent et partagent les mêmes émotions et les mêmes efforts.

Le sport n'est pas facteur de cohésion sociale par procuration. Il l'est par la pratique effective. C'est en poussant tous les habitants et notamment ceux des QPV à faire plus de sport ensemble que nous progresser la cohésion sociale

OUVERTURE INSTITUTIONNELLE

Dans un monde de plus en plus individualiste, le sport développe également des valeurs collectives dont la société ne saurait se passer : le respect des règles, l'engagement, le respect des autres, la solidarité, l'esprit d'équipe, etc. En apprenant l'écoute et la confiance dans l'entraîneur et/ou l'éducateur sportif, le sport enseigne à aider et à accepter d'être aidé.

Tout comme la culture, le sport est bien présent dans les 435 contrats de ville.

La circulaire du 19 avril signée entre nos 2 ministres a amplifié cette dynamique. Pour ce faire l'ANCT, aux côtés du ministère des sports, continuera ses efforts pour faire du sport un levier de cohésion sociale dans les quartiers :

- en mobilisant ses crédits spécifiques d'intervention sans se substituer au droit commun ;
- en produisant et publiant des études ou des outils méthodologiques à destination des décideurs locaux, des acteurs de la politique de la ville et du mouvement sportif ;
- enfin, en faisant connaître davantage auprès des bénévoles et des salariés des associations sportives le rôle des centres de ressources de la politique de la ville.

Mesdames et messieurs, ces 1eres journées nationales d'étude et formation sont un rendez-vous important, il ne sera pas le seul et l'unique, car les liens entre le sport et la politique de la ville sont anciens.

Ces 2 journées démontrent combien l'Etat (administrations centrales et services déconcentrés), le mouvement sportif et les acteurs du socio-sport ont tout à gagner à travailler main dans la main pour développer le sport dans les quartiers, pour faire du sport un instrument de cohésion sociale.

Je vous remercie et vous souhaite à toutes et à tous 2 belles journées.



THEMATIQUE N°1

« STRUCTURER ET PROFESSIONNALISER LE CHAMP DU SOCIO-SPORT »

Synthèse atelier 1.1 :

« Comment construire un projet socio-sportif au sein d'un club ? »

Synthèse atelier 1.2 :

« Socio-sport : Quelles compétences, Quelles formations, Quels métiers ? »

Synthèse atelier 1.3 :

« Financer un projet socio-sportif, quelles ressources et quels leviers ? »

Synthèse atelier 1.4 :

« Acteurs sportifs et acteurs sociaux : Quelles représentations ?
Quelles modalités d'actions communes et de partenariat ? »

// Contexte et enjeux

Les clubs sportifs sont plus nombreux chaque année à développer des projets socio-sportifs. S'inscrivant dans les politiques publiques en faveur d'un impact social par le sport, ils sont soutenus par des programmes de leur fédération de tutelle et participent à des appels à projets dédiés.

Les clubs maîtrisent l'enseignement de leur discipline sportive mais sont confrontés à la nécessité de s'adapter aux publics spécifiques et aux territoires prioritaires.

S'ils maîtrisent leur outil «sport», ces derniers se retrouvent face à une nécessaire réorganisation de leur fonctionnement et de leurs offres pour mettre en place des actions éducatives et sociales.

Dès lors, plusieurs questions émergent : quels publics et quels territoires cibler ? Sur quelles thématiques ? Quelles démarches méthodologiques entreprendre ? Sur quelles compétences s'appuyer ? Et sur quelles alliances ?

Cet atelier s'est appuyé sur une expérimentation d'un an menée avec la FFCO autour de 3 de ses clubs sportifs. Accompagnés par le consortium Impact Social par le Sport dans la mise en place d'un projet socio-sportif, ces clubs et leur fédération viendront témoigner de leurs démarches, de leurs réussites et de leurs difficultés.

// Table ronde

- **Erwan GODET**, BIS – Animation
- **François LE YONDRE**, Université Rennes 2/Labo VIP2
- **Sanoussi DIARRA**, Rebonds !
- **Sandrine RABAUD**, FFCO
- **Alis SOPADZHIAN et Pierre DEPERSON**, SBR club de boxe française Rennes
- **Florence KAVITA**, ANPSS – Grand témoin

// Les questions et remarques dans la salle

- FFCO : Mission différente de celles des fédérations disciplinaires, complémentaire mais pas en opposition
- CDOS 35 : Difficulté de cibler les territoires car les financements ciblent souvent uniquement les QPV alors que les besoins les dépassent, idem pour les tranches d'âges souvent limitées à la jeunesse
- Département 35 service sport : Comment construire de nouvelles gouvernances ?
- Non identifié : Comment toucher les invisibles ? Nécessaire de faire des alliances locales mais besoin d'accompagnement

// Conclusion par le grand témoin Florence Kavita

> Nécessité de développer la formation pour répondre aux besoins : bénévoles, dirigeants, éducateurs, cela questionne les compétences des personnes chargées de l'accompagnement pédagogique mais aussi les volontés et engagements des gouvernances des clubs sportifs en matière de développement d'actions socio sportives,

> Faire avec et à partir des publics bénéficiaires, cela semble être un des points essentiels, il faut partir des besoins repérés des publics,

> Renforcer l'accompagnement et les coordinations entre acteurs, c'est souvent un point faible avec un manque de visibilité des ressources attribuées et mobilisées pour coordonner les actions et les partenaires,

> Identifier les motivations (pourquoi on doit y aller ? Par opportunité, parce qu'il y a des financements ? : Motivation(s) intrinsèque(s) et/ou extrinsèque(s) sur la mise en place d'un projet socio-sportif dans un club.

Sandrine RABAUD, DTN de la fédération des clubs omnisports

Aujourd'hui, 1 000 clubs sont affiliés à la fédération.

La volonté de la fédération est de mettre en avant l'impact des clubs sur les territoires et non pas simplement regarder l'approche disciplinaire.

Le projet de la fédération s'inscrit pleinement, historiquement et dans son déploiement, dans une démarche d'éducation populaire. Le rôle de la fédération est bien d'accompagner les clubs dans leur structuration pour répondre aux nouveaux enjeux identifiés par la FFCO :

- Aller vers, repérer et fédérer de nouveaux publics
- Construire des clubs en lien avec les besoins des territoires et répondant aux problématiques de société, notamment en termes d'inclusion.
- Le socio-sport se retrouve dans le projet associatif dans lequel il peut venir prendre place ou pas
- Projet sportif et projet socio-sportif : Comment les concilier ?

Sanoussi DIARRA, Rebonds !

L'accompagnement s'est fait à partir d'un diagnostic initial, c'est un préalable pour orienter l'accompagnement en fonction des besoins et réalités des territoires. Il y a donc des différences et du commun entre les 3 accompagnements.

Les clubs FFCO mettent en place de manière ponctuelle ou régulière des activités physiques et sportives (APS) socio-sportives mais celles-ci ne sont pas ou trop peu valorisées comme telles.

Les clubs FFCO sont portés par une forte volonté des gouvernances (en adéquation avec le projet de la fédération) d'avancer et de s'acculturer au socio-sport.

Il y a par contre une réelle difficulté à bien formaliser le ou les projets, à les inscrire dans le projet associatif global du club. Il y a parfois des réticences ou incompréhensions de la part des sections sportives tournées elles vers un projet plus fédéral (licenciés et compétitions)

Les budgets alloués sont trop faibles ou inexistants, il y a également un gros besoin en termes de formations des éducateurs intervenants auprès des publics.

François LE YONDRE, Université Rennes 2/Labo VIP2

Le socio-sport est aujourd'hui utilisé pour répondre à des multiples questions et sujets de sociétés, il intègre pleinement les politiques publiques, mais ses contours ont besoin d'être précisés.

Il y a nécessité de faire évoluer les mentalités, cela se fait de manière plus ou moins inégale selon les lieux et les histoires. Les clubs FFCO sont à la fois ancrés dans une culture d'éducation populaire, propice à l'évolution des ces mentalités, attentives aux besoins sociétaux et à l'implication du plus grand nombre à des fins qui dépassent l'objet sportif. Ce sont aussi des structures avec des ancrages par disciplines, héritières du modèle fédéral français, qui s'appuie sur la compétition et le nombre de licenciés, orienté sur le développement des APS au service du modèle fédéral dominant. Concilier ces deux approches n'est pas une chose facile, les enjeux actuels autour de la place occupée par le socio-sport peut venir impacter l'organisation même d'un club FFCO en bousculant et interrogeant ses finalités.

Alis SOPADZHIAN et Pierre DEPERSON – SBR club de boxe française Rennes

Le club de boxe française savate implanté dans un QPV a naturellement déployé des actions socio-sportives, par contre cela ne va pas de soi car elles nécessitent la mise en adéquation avec le projet sportif et associatif du club. Le club a la chance de compter dans ses rangs des bénévoles qui sont aussi des professionnels de terrain de Breizh Insertion Sport et cela facilite grandement la tâche.

Un constat au départ : un club dans un quartier mais pas de pratiquants issus du quartier, comment faire pour les amener au club ?

- Pour le club ce n'est pas forcément facile d'aller vers ces pratiquants, mais une fois le choix fait il y a pleins de vertus : plus de monde amené dans le projet du club (plus de personnes en AG)
- Diversité au sein du club (pas uniquement tourné sur la pratique de la boxe française)
- Finalement c'est une vraie richesse amenée au sein du club
- Par contre il faut travailler les raisons et motivations du projet et l'intégrer dans le projet global du club, cela demande du travail et des ressources compétentes en socio-sport.



// Contexte et enjeux

S'il tend à être reconnu par les pouvoirs publics depuis peu, le socio-sport renvoie à des réalités hétérogènes et à des démarches en cours de structuration. Les organisations investies dans ce champ poursuivent des objectifs éducatifs et sociaux, mais les actions socio-sportives nécessitent des savoir-faire spécifiques.

Cet atelier a proposé d'identifier les compétences nécessaires au socio-sport. Quelles sont les compétences relatives au face-à-face pédagogique avec des publics en fragilité ? Quelles compétences relatives à la conception et au pilotage d'une action socio-sportive ?

Et si le socio-sport devenait un secteur d'activité structuré au même titre que d'autres secteurs professionnels, quels pourraient être les référentiels de compétences, les référentiels métiers et les référentiels de formation ?

Pour amener des premiers éléments de réponse, cet atelier est construit autour de la restitution d'un travail de recensement et d'analyse des formations, des métiers et des compétences identifiés dans le socio-sport.

Une analyse comparative avec les secteurs d'activité « connexes » du sport; l'animation socioculturelle et le social, permet une présentation dynamique mettant en avant les passerelles entre ces différents secteurs.

// Table ronde

- **Aurélié COMETTI**, Consortium ISS
- **Céline RECULET**, Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques
- **Alexandre HUBERT**, Breizh Insertion Sport
- **Caroline CASIMIR**, Rebonds !
- **Guillaume CONRAUD**, Délégué Général d'Action Prévention Sport -- Grand témoin

// Les questions et remarques dans la salle

- Les Foyers Jeunes Travailleurs (FJT) et Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) sont aujourd'hui des employeurs d'éducateurs socio-sportifs, ainsi que d'autres structures dans l'éducation spécialisée.
- Travaux des collectivités en cours : on remarque une incitation à la diversification des compétences entre le sport et la culture. Le socio-sport devient de plus en plus en lien avec les compétences des collectivités.
- L'éducation populaire fait du socio-sport, il n'est pas nécessaire de créer une nouvelle filière, il suffit de s'appuyer sur celle-ci.

// Conclusion – Grand témoin Guillaume CONRAUD

Il faut penser la formation tout au long de la vie professionnelle. Il est nécessaire de faire des passerelles entre les certifications/diplômes. L'alternance entre la formation continue, la formation qualifiante et la formation diplômante doit être plus facilement agencable.



Céline REULET, Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques

Les travaux liés au diplôme doivent être travaillés avec France compétences. Il y a actuellement un cadre de rénovation qui est en cours pour les BPJEPS en particulier, Activités Physiques pour Tous (APT) et Animation Sociale (AS) entre autres, avec une nouvelle organisation qui sera présentée au printemps 2023. Les nouveaux métiers, en lien avec France compétences doivent être pensés au regard de l'emploi : Temps plein ? Volume d'emploi ? Quels principes fondateurs du métier ? Comment travailler la question des compétences et des transferts entre certifications ? Est-ce qu'un Educateur Sportif peut faire du socio-sport avec ses prérogatives actuelles ou bien faut-il une nouvelle certification et celle-ci devrait-elle relever d'une certification au RNCP, là il existe aujourd'hui déjà plusieurs centaines de référencements.

La réflexion doit être structurée et basée sur les pratiques locales.

- Temps courts : dispositifs existants, expérimentation sur la base de l'existant souplesse dans l'écriture actuelle. Nécessité d'un cadre juridique pour expérimenter.
- Temps longs : intérêt d'un travail en commun, évaluation de l'emploi avec périmètre. Feuille de route emploi intégration dans les travaux sur la VAE. Mesure d'évaluation et ensuite capitalisation pour transformer les pratiques.

Caroline CASIMIR, Rebonds !

Entretiens auprès d'acteurs socio-sportifs pour recueillir leurs perceptions quant aux formations, métiers et compétences dans le socio-sport. Il en ressort que l'offre de formations est incomplète et trop éparpillée au niveau national. Ils sont alors dans l'obligation de recruter dans les secteurs du sport, du social et de l'animation socio-culturelle avant de former les professionnels en interne afin de leur transmettre les compétences socio-sportives suffisantes pour être opérationnels sur le terrain. En identifiant les compétences communes à ces 3 secteurs, nous pouvons commencer à imaginer une offre de formation en socio-sport.

La question qui se pose alors est celle de son organisation, puisque 2 propositions s'offrent à présent à nous :

- une offre de formations thématiques (cf. schéma) qui s'appuie sur les compétences communes aux 3 secteurs et transmet des compétences "thématiques" du socio-sport
- une offre de formation de type filière, sur un temps long et qui rejoint l'intervention de Mme REULET.

Alexandre HUBERT, Breizh Insertion Sports (chargé de développement et responsable RH)

Le socio-sport peut recruter :

- les personnes qualifiées dans le social mais elles doivent obtenir un CQP pour obtenir une carte professionnelle
- les personnes qualifiées dans le sport mais sans formation dans le social, qui sont donc formées par les pairs.

Il faut environ un an entre le moment où l'individu est recruté et le moment où il est opérationnel dans le champ du socio-sport.

Au sein de Breizh Insertion Sport (BIS), les professionnels en poste ont une fiche de poste composée d'un bloc initial avec des spécificités qui modifient les missions comme les séjours par exemple. Pour les éducateurs qui accompagnent un public socio-sportif, les séjours n'ont pas le même objectif que les séjours purement sportifs.

Dans un séjour sportif "classique", l'objectif est la performance, la cohésion de groupe et le sport. Dans un séjour socio-sportif, l'objectif est l'éducation ou le social, la charge mentale est beaucoup plus importante. L'association suit un modèle social (et non sportif). La structuration RH est hybride et essaie de s'adapter au mieux au socio-sport. Le champ conventionnel du sport n'est pas adapté au socio-sport.

La formation sportive est une obligation mais la démarche socio-sportive se transmet en interne.

BIS a construit une grille salariale avec des coefficients en lien avec la CCNS, cette grille vient définir et qualifier des métiers et des compétences. Le financement des formations est une vraie question, et amène plus largement celle de la reconnaissance du secteur par les OPCO de branches.

- A Court terme : formation et spécialisation avec l'existant
- A Long terme : formation spécifique dédiée

Stéphane BELLARD – Doyen STAPS

Au sein de l'université, la formation en socio-sport existe mais ces différentes formations n'ont pas toujours trouvé de débouché : la licence professionnelle Développement Social et Médiation par le Sport qui était dispensée à l'université de Nantes a été fermée par manque de sorties positives. Le sport se spécialise depuis quelques années en socio-sport, en handicap, en environnement, etc., (avant les éducateurs sportifs étaient simplement éducateurs).

- ✓ Le certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (CPJEPS) est un diplôme très important pour les jeunes des QPV / ZRR et qui n'ont pas accès au STAPS qui reste une formation sélective,
- ✓ Master STAPS mention DISC : réflexion nationale ingénierie C3D STAPS autour de la table,
- ✓ Licence sport médiation sociale par le sport,
- ✓ Licence STAPS mention APAS.
- Il est nécessaire d'adapter les formations aux jeunes (et non l'inverse).
- Il ne faut pas s'enfermer dans les formations socio-sportives pour suivre un effet de mode.
- Ne pas rallonger les formations qui mettraient en péril la soutenabilité du système.

Évaluation des besoins de recrutements ? : pas de réponse à l'heure actuelle sur ce que peut représenter et offrir le potentiel en matière de débouché professionnel pour le socio-sport. Il faudrait avoir une étude Impact emploi à l'échelle nationale sur ce sujet.

// Contexte et enjeux

Si le socio-sport est un secteur en cours de structuration, il est admis qu'il présente une dimension transversale importante et qu'il peut être un outil au service d'objectifs de politiques publiques variées (santé, inclusion, insertion professionnelle, handicap, etc.).

Dès lors, les projets socio-sportifs deviennent éligibles à une multitude de dispositifs de soutien portés par l'Etat et les collectivités territoriales.

Il convient donc de :

- Rendre l'information sur les dispositifs de financement accessible aux porteurs de projet
- Comprendre les leviers existants
- Favoriser le travail collaboratif des acteurs du champ socio-sportif, entre les différents échelons du niveau national au local et entre les acteurs d'un même échelon
- Identifier les freins pour les porteurs de projets
- Savoir se saisir des dispositifs et s'appuyer sur les bonnes ressources

// Table ronde

- **François LE YONDRE**, Université Rennes 2 – Animation
- **Maxime LEBLANC**, PRNSI
- **Pierre-Emmanuel BARUCH**, DAHLIR
- **Stéphanie HOCDE-LABAU**, Direction des Sports
- **Françoise TREDAN**, CDOS 35 – Grand témoin

// Les questions et remarques dans la salle

- Club US St Malo : expérience de partenariat avec le privé qui fonctionne et permet de sortir de la logique du temps court imposé par les appels à projets ou les subventions.
- Cercle Paul Bert (CPB) Rennes : le risque est de toujours être à la recherche d'opportunités pour financer l'emploi et d'inverser les logiques, la recherche de financement vient en 1^{er} et les publics après, avec un effet de course à l'échalote qui peut conduire à faire l'impasse pour le club à moyen terme.

// Conclusion – Grand témoin Françoise TREDAN

DAHLIR, Rebonds !, BIS sont des associations pour lesquelles le socio-sport est le cœur de métier, elles sont nées pour ça.

Mouvement sportif : C'est le monde fédéral, le projet sportif à la base est décidé au niveau national avec des priorités, financé au niveau national avec des financements de l'ANS (gérant leurs priorités). Stéphanie parlait tout à l'heure de faire projet par rapport aux bénéficiaires qui, de fait, ne sont pas dans nos structures. L'aller vers est une compétence que nous n'avons pas.

Multiplicité de compétences qu'il faut avoir et souvent ce sont des professionnels car les bénévoles ne sont pas là pour ça mais pour porter un projet. Emploi et précarité d'emploi derrière : On passe d'une politique thématique sport-santé au socio-sport, lorsque ça va s'arrêter comment on fait etc.

Le vrai problème est d'aller chercher les financements, pouvoir y répondre, cela mobilise beaucoup de compétences que nombre de clubs n'ont pas forcément en leur sein aujourd'hui, La question de la pérennité de ces financements est aussi importante car se lancer dans la construction de projets socio-sportifs nécessite du temps et sans les financements, c'est assez difficile d'obtenir ce temps.

Les clubs ont besoin d'être accompagnés, d'être formés pour pouvoir répondre aux appels à projets, pour pouvoir évaluer et pérenniser les projets, c'est peut être demain le rôle d'associations comme Dahlir, Rebonds ! ou Bis de faire ce travail. Il faut mobiliser des experts dont le socio sport est intégralement l'objet pour réussir à dynamiser les clubs dans ces démarches qui ne sont pas au départ l'objet propre du club.

Introduction et contexte par l'animateur : François Le Yondre, Université Rennes 2

Mise en discussion des financements, des effets des appels à projets, comment les appels à projets ont tendance à structurer ce qu'est le socio-sport orientant projet, publics, stratégie de développement du socio-sport liés au financement (intérêt à financer dans la durée + renouveler porteurs de projets pour renouveler le socio-sport) = Tension, comment font acteurs privés et publics pour renouveler ces enjeux ?

Maxime LEBLANC, PRN SI – Présentation de la plateforme Sport & Inclusion

Présentation de la plateforme du PRNSI permettant la recherche des différents dispositifs de financements dans le socio-sport (du local à l'Europe)

On n'en demande de plus en plus aux clubs sportifs, si hier il proposait beaucoup de loisirs et un peu de performance, aujourd'hui on les sollicite pour faire du sport-santé, d'accueillir des publics en difficulté. C'est pourquoi, les clubs ont besoin d'être accompagnés pour être en mesure de mieux répondre aux exigences des différents appels à projets qui peuvent parfois discriminer ceux qui ont un rapport à l'écrit plus compliqué. Car on peut être un très bon professionnel ou bénévole sur le terrain en face-à-face public et ne pas maîtriser l'écriture d'une ingénierie de projet.

Obtenir des financements demande du temps long, de l'écriture, de l'évaluation, du reporting et ce n'est pas facile pour un club sportif.

Pierre-Emmanuel BARUCH, DAHLIR

Le modèle présenté est la vérité de DAHLIR aujourd'hui, mais c'est un modèle qui est en perpétuelle évolution. En fait, chacun à son propre modèle. DAHLIR a pour mission d'accompagner les publics en situation de fragilité.

Le modèle économique de DAHLIR est construit sur la possibilité d'avoir plusieurs lignes budgétaires (ligne thématique, ligne public).

- 200-250 demandes de subvention
- Modèle économique basé principalement sur les aides de l'État ou des collectivités
- Très peu de subventions issues du sport mais plutôt de l'action sociale
- Historiquement, c'est la bascule de jeunesse et sport vers la cohésion sociale qui a permis les premiers leviers de financement.

- Importance de garder sa culture, de ne pas modifier son projet pour chercher des financements, de prendre le temps de présenter le projet aux acteurs départementaux pour avoir des financements venant de différentes enveloppes : Aujourd'hui, 7 enveloppes différentes (politique de la ville, migration, pauvreté) → Accompagnement renforcé des services de l'Etat et de l'Agence Régionale de Santé (ARS).
- Déclinaison point de vue départemental et régional : Plus compliqué de financer, non pas les actions de terrain, mais toutes les fonctions supports permettant leur mise en œuvre.
- 2023 : Rassurer les partenaires sur la capacité à innover au sein du territoire, nécessité de trouver un modèle économique plus hybride, le risque est très fort lorsque tout le modèle dépend uniquement des subventions publiques.

Stéphanie HOCDE-LABAU, Direction des Sports – Repères ministériels et principaux dispositifs d'accompagnement

Les financeurs ont une vision, une idée derrière la tête, il n'y a pas d'argent magique.

2006 : Entrée en vigueur des politiques sectorielles. Le sport qui fait des médailles n'est pas suffisant, donc orientation vers le sport-santé (d'abord les fédérations y vont par opportunité, maintenant parce que ça a du sens pour elles).

Convention annuelle principalement, quelques conventions pluriannuelles mais les crédits sont gelés et le ministère ne peut pas les donner ce qui peut donner l'impression qu'il ne souhaite pas s'engager dans la durée.

Notion des appels à projets : A un moment donné, on est sortie de l'habitude de distribuer des subventions sans demander quel est le projet. L'appel à projets a du sens pour une structure lorsqu'il correspond à leur projet (sinon il n'est pas forcément mené à terme).

Sur un projet, le temps est déterminant, mais souvent peu compatible avec la durée des conventions donc le projet n'arrive pas à se développer dans le temps. La notion de temps est peu compatible avec la logique des financeurs (appel à projets, typologie de projets soutenus pendant 2-4 ans et après on passe à la thématique suivante).

Il faut sortir du saupoudrage, investir massivement sur des projets pour cranter, évaluer. Cependant, il faut faire attention car cela peut favoriser les associations déjà structurées au détriment de celles qui n'ont pas de ressources humaines dédiées à l'ingénierie de projet.

Un bon financement, même s'il est long, c'est quand on arrive au bout et qu'on a plus besoin du ministère. Si les structures sont obligées de repartir sur des financements après cela signifie qu'on n'a pas vraiment réussi l'accompagnement. Quelquefois on n'a pas les moyens de terminer ce qui fragilise les territoires.

// Regards croisés (suite)

Aller chercher les crédits ailleurs : Le financeur premier du sport est l'ANS, centré sur le sport. Il existe d'autres possibilités en résonnant par secteur d'activité, l'ARS pour le sport santé par exemple, la DREETS pour le sport insertion professionnelle, La capacité à aller chercher du financement en dehors des logiques liées aux structures est difficile mais in fine c'est une force lorsqu' lorsque l'on y arrive.

François LE YONDRE, Université Rennes 2 – Animation

Financés = 2 types d'acteurs :

- Des acteurs expérimentés comme DAHLIR :
 - Modèle de financement, recherche de subventions
 - A rendu compte de son expérience en la matière
 - Repenser le modèle économique de temps en temps = Expérimenté et là depuis longtemps.
- Des acteurs plus récents dans le socio-sport :
 - Problématique de trouver des financements
 - Difficulté : Méconnaissance de leviers des acteurs.

Suggestion voire début de solutions identifiées :

- D'abord le fait qu'il y ait différentes échelles dans les leviers de financement (européen = Erasmus+ contraignant et peu connu ; dimensions communale et intercommunale différentes car il y a des critères de subvention très classiques voire un peu désuets comme par exemple le nombre de licenciés, le nombre de licenciés de la commune etc. où il est difficile de faire valoir le socio-sport dans ce cas ; l'échelle départementale où il faut aller à la rencontre du public dans une structure sociale du territoire et de cette manière-là se mettre aussi en contact avec des acteurs du travail social connaissant le levier social hors sport)
- Les financements privés et éthiques : Jusqu'où peut-on aller chercher des financements privés ? La plupart des acteurs ont cherché à montrer que ce n'est pas forcément un problème. Soit ils sont utilisés de manière complètement instrumentale, soit les acteurs privés ne cherchent pas forcément de retour sur investissement.
- La question juridique : Comment une association peut se structurer autrement (par exemple sous une forme coopérative) pour chercher d'autres financements ?



Synthèse atelier 1.4 :

« Acteurs sportifs et acteurs sociaux : Quelles représentations ? Quelles modalités d'actions communes et de partenariat ? »

// Contexte et enjeux

Transversales à plusieurs secteurs d'activité, les actions socio-sportives peuvent constituer un point d'appui pour renforcer et optimiser l'action menée quotidiennement par les professionnels du social auprès des publics fragilisés (éducateur-trice spécialisé-e, assistant-e social-e, conseiller-e en économie sociale et familiale...).

Les secteurs du sport et du social relèvent de fonctionnements très différents. Pourtant, des collaborations de plus en plus nombreuses se construisent entre professionnels de ces deux secteurs, développant une approche pluridisciplinaire au bénéfice des parcours des publics.

Proposer une telle démarche transversale suppose d'identifier et de comprendre les modalités d'actions communes et de partenariat entre acteurs sportifs et acteurs sociaux.

C'est pourquoi des représentants de services sociaux et de structures socio-sportives ont présenté des dispositifs communs croisant les 2 secteurs d'activité en mettant en avant leurs modalités de collaboration. La participation d'un enseignant chercheur a permis d'éclairer cette réflexion au regard des sciences sociales.

L'atelier a permis :

- De faire émerger les conditions à la mise en place des partenariats opérationnels entre acteurs sociaux et acteurs sportifs pour réussir l'accompagnement des publics bénéficiaires
- D'identifier les savoir-faire des professionnels engagés, en dépassant les représentations sectorielles.
- D'identifier les conditions pour partager les savoirs, les observations, les actions et co-constructions des évaluations ou mesures d'impacts.
- De faire émerger la plus-value pour les professionnels engagés et les publics bénéficiaires.

// Table ronde

- **Loïc SALLE**, Laboratoire SHERPA - Animation
- **Erwan GODET**, Breizh Insertion Sport
- **Lydie PIERET**, CCAS Rennes
- **Aurélié MARTIN**, Fondation de France
- **Frédéric FRESNARD**, Résovilles

// Les questions et remarques dans la salle

- Ne manque-t-il pas un métier, une ressource qui pourrait fédérer et coordonner les réseaux d'acteurs ?
- Recenser un annuaire des acteurs sociaux, sportifs, culturels ?
- Besoin de créer une vision commune qui dépasse les intérêts et compétences de chacun.
- Comment impliquer les conférences régionales du sport dans ces dynamiques ?
- Les compétences sont souvent apportées aux responsables de services qui ne sont pas sur le terrain, il reste fondamental d'outiller les professionnels du terrain pour éviter une vision trop descendante.
- Nécessité de créer des formations intersectorielles, permettre les espaces de formations par les pairs en formation continue.

// Conclusion – Grand témoin Frédéric FRESNARD

- > Nécessaire de construire, de provoquer des écosystèmes de médiation et dialogues entre les acteurs pour apprendre à se connaître, à identifier les rôles et compétences de chaque partie prenante
- > Un des freins mis en évidence réside dans les problématiques d'organisations de réseaux, c'est un point phare, difficile à résoudre mais nécessaire pour la réussite des projets
- > Les tiers lieux, une solution possible pour fluidifier les réseaux, faciliter les échanges de pratiques et ouvrir des collaborations ouvertes avec d'autres acteurs en périphérie (entreprises, bailleurs sociaux...)

La question posée par Loïc Sallé, sociologue.

Quelles sont les modalités d'actions communes et de partenariat entre acteurs sportifs et acteurs sociaux pour réussir l'accompagnement des publics fragilisés ?

Aurélié MARTIN, Fondation de France

La clef de la réussite repose sur plusieurs points :

- Un diagnostic en amont des besoins est le préalable indispensable
- L'identification des compétences de chacun et la mise en synergie de celles-ci par une coordination appropriée ayant la vision d'ensemble
- Mutualiser en respectant le cadre d'intervention de chacun qui doit être explicite
- Le socio-sport est de fait une plus-value pour le secteur médico-social mais nombre d'acteurs sportifs l'ignorent ou ne pensent pas détenir les compétences.

Le rôle de la Fondation de France est de participer à faire émerger des projets innovants, accompagner des structures qui ont la motivation mais pas toujours les moyens, permettre le travail en coopération entre sportifs et acteurs sociaux sur les appels à projets en lien avec le socio-sport.

Lydie PIRET, CCAS Rennes

Aujourd'hui, aborder les questions d'insertion sociale de manière frontale ne fonctionne plus, les publics n'adhèrent plus (augmentation du non recours), il est nécessaire d'adopter des stratégies d'actions détournées, le socio-sport est un bon support.

Il faut que les publics se sentent intéressés et impliqués, le socio-sport est un bon outil pour être dans un accompagnement qui « fait avec ».

Les professionnels du social ont besoin d'être rassurés, ces changements impactent leur statut et leur métier, là où les financements sont réduits, les voir attribués à d'autres acteurs peut susciter des craintes et frustrations ; il faut construire des espaces de coopérations où chacun reste et trouve sa place.

Comme évoqué par M. Martin, cela pose la question d'identification des compétences. Une des plus-values indéniables du socio-sport se situe dans la question du corps et de sa mise en mouvement, c'est un véritable enjeu dans l'accompagnement des publics prioritaires.

Erwan GODET, Breizh Insertion Sport (BIS)

Le sport ou les APS sont des outils utilisables dans l'action sociale.

Le socio-sport devient alors une des réponses possibles aux problématiques de l'accompagnement, répondant aux besoins de liens sociaux et affectifs plus qu'aux problèmes des besoins fondamentaux (pyramide de Maslow). La question posée est bien celle de la capacité à construire et entretenir des liens. Le socio-sport est une réponse permettant de faciliter ce que BIS appelle « la juste proximité » que nous privilégions à « la bonne distance » souvent préconisée dans l'accompagnement social.

Il y a dans la question du lien, la nécessité de penser le rapport du professionnel à l'affect. Des réponses adéquates permettant de ne pas être contreproductif ne peut se faire qu'avec un partage clair avec les professionnels de l'action sociale. Un dialogue sur les méthodologies, représentations et croyances des uns et des autres sur ce qui permet le développement du pouvoir d'agir est indispensable. C'est malheureusement très difficile à mettre en place.

Expliquer par les formations, par des espaces partagés et par le faire avec, la plus-value du socio-sport dans les parcours d'accompagnement.

Décloisonner ne se décrète pas, cela se construit et prend du temps.



« STRUCTURER ET PROFESSIONNALISER LE CHAMP DU SOCIO-SPORT »

Les points à retenir :

- Le socio-sport est difficile à définir au travers des modalités d'actions car elles sont nombreuses et diversifiées.
- Ce n'est pas l'objet premier des clubs de sports et cela nécessite un vrai engagement pour en faire son objet.
- Prendre du recul entre la finalité fédérale et les finalités sociales.
- Ce qui fait commun dans le socio-sport c'est de faciliter la création de liens sociaux.
- Nécessité d'identifier les compétences métiers et de travailler sur la formation qui aujourd'hui est trop peu présente et pas assez formalisée.
- Les jeux d'acteurs sont complexes, dans un monde en mutation avec des financements plus difficiles à lire et à obtenir. Le socio-sport relève d'une vraie compétence et agir aux côtés des politiques publiques nécessite des changements de mentalités.
- Il y a un décloisonnement qui s'opère mais des résistances, liées aux contours des métiers des différents acteurs.
- Nécessité de dialoguer, former, faire émerger les savoir-faire, repérer les impacts sur les publics.
- Le socio-sport doit être regardé sous l'angle de la formation, des compétences professionnelles nécessaires. Dès lors, se posent les questions suivantes : les filières existantes sont-elles suffisantes ? Faut-il créer de nouveaux dispositifs de formations qualifiantes et diplômantes ? Doivent-ils s'inscrire au RNCP ?
- Construire des collaborations entre professionnels, construire des nouvelles méthodologies d'interventions, le socio-sport relève de l'innovation sociale.
- Mutualiser, collaborer, coopérer est indispensable pour apporter des réponses en cohérences avec les besoins des publics, pour optimiser les financements mais cela ne se décrète pas, cela se construit, nécessite du temps, de l'ingénierie.
- Le socio sport ne peut se résumer à la simple mise en place de séances sportives, il relève d'une stratégie systémique faisant appel à de la pluridisciplinarité.

La thématique traitée au cours de ces 4 ateliers montre que le socio-sport est aujourd'hui bien plus qu'un simple concept visant à qualifier des pratiques qui se feraient de longues dates, le socio-sport se définit bien par la mise en place de nouvelles finalités, l'expérimentation de nouvelles pratiques. Il concourt largement à l'écriture et à la mise en place de nouveaux paradigmes qui peuvent se mettre en place dans différents champs d'activités professionnelles : le sport en tant que tel, l'éducation populaire, l'action sociale. Cela vient interroger les cultures professionnelles, les périmètres d'interventions, les pratiques de terrain qui sont en train de définir de nouveaux métiers.

Les attentes exprimées lors de ces 4 ateliers montrent à quel point il y a un gros besoin en termes de formations, de partages d'expériences, d'accompagnements, de financements.

Les questions abordées pendant ces deux journées traitent de thèmes axés sur la cohésion sociale, la solidarité, ce sont des champs, à l'instar (de ce que pouvait être le secteur) du travail social après la 2nde guerre mondiale, il y a nécessité de penser le décloisonnement et de penser la professionnalisation dans sa multitude de métiers et compétences mobilisables.

THEMATIQUE N°2

« S'ACCULTURER ET EXPÉRIMENTER »

Synthèse atelier 2.1 :

« Le socio-sport, un outil au service d'une politique de santé publique. »

Synthèse atelier 2.2 :

« Le socio-sport comme levier pour faciliter les parcours d'insertion professionnelle. »

Synthèse atelier 2.3 :

« Socio-sport et continuité éducative, une ressource au service de la réussite des plus fragilisés. »

// Contexte et enjeux

La contribution des activités physiques et sportives au maintien et au développement du bien-être individuel et collectif est aujourd'hui largement documentée. Dès lors, il s'agit d'assurer l'accessibilité du Sport-Santé pour toutes et tous.

Si le droit à la santé est un droit fondamental et que le code de la Santé publique garantit l'égal accès aux soins pour tous, en particulier pour les personnes les plus démunies, l'accroissement des phénomènes d'exclusion au cours des dernières années a fortement contribué à éloigner les publics fragiles du système de santé.

Il s'agit donc notamment de :

- Sensibiliser l'écosystème sportif aux conditions d'un accompagnement réussi des publics.
- Identifier les facteurs clés de succès de la mise en place d'un projet multi-partenarial entre acteurs du sanitaire, du sport et du social (présentation de l'action concrète : déroulé, points forts, difficultés, perspectives).
- Valoriser les initiatives existantes.

Quelles stratégies, quels partenaires et quels accompagnements au service d'interventions réussies ?

Cet atelier a évoqué l'implantation d'un atelier sport-santé au sein d'un quartier prioritaire de la ville de Lyon, dans le cadre du Dispositif d'Accompagnement vers la Pratique d'Activité Physique (DAPAP)

// Table ronde

- **Jean-Charles BASSON**, Chercheur - Animation
- **Doriane ARGAUD**, Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes
- **Anaïs CHARRA**, Association DAHLIR
- **Loïc SALLÉ**, Université de Lille Laboratoire SHERPAS
- **Annabelle MAINAND**, Club FFCO Jeanne Alouettes de Caluire (JAAC)

// Les questions et remarques dans la salle

Ils ont permis d'aborder les points suivants :

- L'implication des professionnels de santé dans les dispositifs sport-santé.
- L'articulation entre différents secteurs d'activité
- La manière de transmettre une volonté de faire du sport à des malades chroniques

// Conclusion – Grand témoin Jeans Charles Basson

Des confirmations :

- le socio-sport entretient manifestement des liens riches et complexes avec le domaine de la santé qui ne se résument pas à un programme « sport-santé ».
- la nécessaire articulation entre les différentes échelles territoriales de l'action publique de santé est cruciale.

Des réflexions :

Garder en mémoire que toute action publique de santé mobilise le corps, et de façon plus évidente encore quand un investissement sportif ou physique est sollicité. À ce titre, il convient de ne pas oublier que le corps est construit socialement. Autrement dit, il faut considérer les corps en tant qu'ils sont le vecteur et le réceptacle de l'ensemble de nos conduites de vie.

La prise en compte du gap, toujours important, qui sépare l'action publique de santé telle qu'elle se pense et se conçoit en haut et telle qu'elle se vit et fait l'objet d'appropriations différenciées, parfois insoupçonnées, en bas. Il ne s'agit pas de se plaindre de cet écart, mais au contraire de considérer qu'une action publique efficiente suppose qu'elle autorise sa propre transformation par les acteurs qui se l'accaparent.

Soit accepter d'emblée l'idée que toute action publique va manquer, au moins en partie, sa cible. En effet, ce n'est pas parce qu'un dispositif est pertinent qu'il trouvera forcément preneur. Il faut encore qu'il recouvre certaines dispositions des publics explicitement visés et qu'il compte avec le rejet et le non recours.

Enfin, il faut bien avoir à l'esprit que sans l'implication des acteurs de première ligne et la fibre vocale qui les mobilise, les dispositifs ont peu de chance de toucher au but.

Doriane ARGAUD, Médecin, référente médicale régionale du parcours « Nutrition Activité Physique Obésité » de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes.

En introduction, Doriane ARGAUD présente l'historique de l'implication de l'ARS en Auvergne Rhône-Alpes sur la thématique sport-santé.

- La fusion des régions en 2016 a permis de mutualiser les dispositifs sport-santé permettant notamment la création d'un annuaire régional des lieux de pratique d'activités physiques Sport Santé Bien Être.
- Dès 2018, les DAPAP (Dispositifs d'Accompagnement vers la Pratique d'Activité Physique) sont créés. Un cahier des charges est rédigé ce qui permet le lancement de l'appel à projet régional puis la création des DAPAP en département.
- 2019 voit la naissance des Maisons Sport Santé renforcées dès 2021 par la création des réseaux régionaux de Sport Santé (Instruction du 24 décembre 2021).

Le DAPAP vise à renforcer les liens entre le monde de la santé et celui du sport. Il permet d'accompagner le mouvement sportif dans le développement du Sport Santé tout en ayant une attention particulière sur les personnes en situation de précarité économique.

C'est un projet régional à envergure départementale qui s'appuie sur un porteur de projet sur chaque territoire.

Le projet s'adresse aux enfants et aux adultes qui sont soit porteurs de maladies chroniques non éligibles en ALD avec ou sans prescription médicale ; soit présentant au moins un des facteurs de risques suivants : HTA, syndrome métabolique, obésité avec ou sans prescription médicale

Le projet permet également de viser les personnes âgées de plus de 70 ans, repérées, fragiles, et adressées par un professionnel de santé.

Les missions réalisées dans le cadre du projet sont les suivantes :

1. Recensement de l'offre de pratique sur le territoire
2. Accompagnement dans la montée en compétence du mouvement sportif et des professionnels de santé
3. Communication sur l'existence du dispositif
4. Accompagnement des publics vers la reprise d'une APA régulière

A cette fin, des parcours sont proposés aux publics avec des créneaux de pratiques spécifiques soit en milieu ordinaire, soit en autonomie.

Annabelle MAINAND, Directrice – Jeanne d'Arc Alouettes de Caluire, club FFCO

Annabelle MAINAND présente son club et sa philosophie en introduction : club qui accueille tous les publics et qui développe une offre sportive accessible à tous

Le club a engagé une première collaboration avec DAHLIR via un atelier passerelle en 2021 dans le cadre du DAPAP. Ce partenariat a évolué vers une expérimentation en quartier politique de la ville (QPV). Elle a apporté le témoignage d'un acteur sportif « traditionnel » qui met en place une action socio-sportive en santé au sein d'un QPV.

Son retour d'expérience relatif à l'implantation d'un « atelier passerelle » au sein d'un QPV à Lyon est riche d'enseignements. Elle présente les éléments qui ont retenu son attention.

Montée en compétence et en autonomie pour travailler auprès d'un public fragile : Annabelle MAINAND rappelle la nécessité de faire vivre le projet au sein du club et de sa gouvernance en parallèle du développement de l'action.

Elle souligne également la nécessité d'avoir des professionnels formés avec des compétences spécifiques en sport, en santé, et une connaissance des publics et des territoires.

Une nouvelle dynamique de territoire : dans un premier temps les actions se sont heurtées à des difficultés de reconnaissance au sein du quartier prioritaire visé. Il a fallu construire une légitimité.

Ces difficultés ont révélé la nécessité de s'appuyer sur des tiers, des relais au sein du quartier pour capter les publics et mieux les accompagner. Le club a dû s'inscrire dans un nouveau réseau de partenaire et participer à la création d'une nouvelle dynamique de territoire.

Loïc SALLÉ, enseignant chercheur en sociologie à l'atelier SHERPAS de l'université de Lille
L'émergence du socio-sport comme catégorie de politique publique – L'exemple de la mise à l'agenda politique du sport-santé

Depuis quelques années, nous observons en France un recentrage des politiques publiques faisant du sport ou de l'activité physique un outil, une ressource ou un levier pour travailler des objectifs sociaux plus généraux tels la promotion du bien-être et de la santé, l'éducation, la lutte contre l'échec scolaire, l'intégration sociale, l'insertion professionnelle, l'égalité homme/femme et d'autres objectifs encore (Gasparini & Knobé, 2021 ; Sallé & Louchet, 2021). En mobilisant l'exemple du « sport-santé », le propos vise à mettre en perspective ce recentrage et cette actualité avec l'identification de quelques éléments expliquant l'émergence du socio-sport comme catégorie de politique publique et sa mise à l'agenda politique.

Plus précisément, on constate un processus d'institutionnalisation du sport-santé initié au début des années 2000 et qui a progressivement inscrit la promotion du sport comme facteur de santé.

Cette mise à l'agenda et cette reconnaissance progressive se concrétisent aujourd'hui par l'intégration, dans les politiques publiques, de l'activité physique comme déterminant de santé, comme un facteur de prévention des maladies et de la perte d'autonomie, voire comme une thérapeutique non médicamenteuse.

Ce processus est le résultat de la convergence de différents facteurs qui relèvent à la fois d'évolutions sociales générales (comme celles des représentations sociales de l'activité physique), mais également et surtout de dynamiques liées aux reconfigurations observées dans le champ du sport et de la santé ou de l'activité de certains entrepreneurs politiques pour porter cette question.

A ce titre, le « sport-santé » (au même titre que le socio-sport) est une construction culturelle et politique qui ne peut être appréhendée que comme un produit du monde social (Fassin, 1996).

// Regards croisés (suite)

Le premier de ces facteurs tient, tout d'abord à la construction, à la fin des années 1990, de la sédentarité comme problème public et la reconnaissance, à la même période, de l'obésité comme épidémie mondiale. En effet ces deux thématiques s'imposent comme des problèmes de santé majeurs qu'il faut prendre en charge et, à partir des années 2000, se succèdent différents dispositifs dans lesquels la lutte contre la sédentarité est affichée comme un objectif de santé publique et la promotion de l'activité physique comme un facteur de prévention santé. Le premier de ces dispositifs, sans doute également celui qui symbolise le mieux cette dynamique, est le Programme national nutrition santé (PNNS) créé en 2001, qui constitue le premier programme intersectoriel associant les ministères de la santé, des sports et de l'agriculture articulant la santé, l'activité physique et l'alimentation. Et, si son efficacité fait encore aujourd'hui débat, sa longévité est le signe d'un changement de paradigme plus global des politiques de santé désormais ouvertes à des logiques d'éducation à la santé dans lesquelles la promotion de l'activité physique est pleinement intégrée (Sallé et al., 2021).

Un autre élément important tient à l'évolution des représentations scientifiques et sociales des effets bénéfiques de l'Activité Physique (AP) sur la santé. En effet, différentes expertises scientifiques ont, courant les années 2000, mis la focale sur les différentes vertus sanitaires du sport et ont permis une modification du regard porté sur le sport-santé (Defrance et al., 2021). Les deux rapports de l'INSERM en 2007 et 2019 ont ainsi stabilisé les connaissances produites sur les effets de la pratique physique et ont permis d'entériner l'idée que des programmes d'Activité Physique Adaptée (APA) constituent des thérapies contre certaines maladies chroniques. Nous pouvons également faire référence ici aux différentes évaluations produites par les Inspections Générales des Affaires Sociales ou de la Jeunesse et des Sports en 2010 ou 2018 qui, bien que relevant certaines limites, concluent à la poursuite et au renforcement des actions sport santé. Ou, encore, relever les nombreuses recommandations relayées par des organismes européens et internationaux comme la Commission Européenne, l'Union Européenne ou l'OMS qui, depuis une quinzaine d'années, encouragent la promotion de l'AP à des fins d'amélioration de la santé.

Enfin, la mise à l'agenda politique du sport-santé est également accélérée par quelques entrepreneurs politiques (Bergeron & Castel, 2015) issus des champs de la santé et du sport ayant participé à la reconnaissance de l'activité physique comme déterminant de santé. Marie-Georges BUFFET aux sports et Bernard Kouchner à la santé au carrefour des années 1990 et 2000 ont, par exemple, compté parmi les premières personnalités politiques à favoriser cette reconnaissance du sport dans la promotion de la santé. Plus tard entre 2012 et 2014, Valérie Fourneyron et Marisol Touraine ont œuvré au renforcement des collaborations entre Directions Régionales Jeunesse et Sports (DRAJES) et Agence Régionales de Santé (ARS) pour la territorialisation d'actions articulant santé et Activité Physique et Sportive (APS) et, dans le prolongement, ont construit le cadre préfigurateur du « sport sur ordonnance » qui s'est concrétisé dans la loi santé de 2016. Plus récemment, on peut enfin citer les différentes ministres qui, du côté du sport et de la santé, ont ces cinq dernières années confirmé et renforcé ce rapprochement jusqu'à la signature commune en 2019 de la Stratégie nationale du sport santé associant les deux ministères et dont l'opérationnalisation va se poursuivre jusqu'en 2024.

Au final, si la dimension politique apparaît clairement dans ce processus de mise à l'agenda et de légitimation progressive du sport-santé comme catégorie de politique publique, elle l'est tout autant quand on évoque, plus généralement, la question du socio-sport telle qu'elle est reconnue institutionnellement aujourd'hui. Cette reconnaissance est ainsi une construction sociale, culturelle et surtout politique qui résulte de choix, de stratégies, de luttes d'influence entre acteurs, de reconfiguration des référentiels dominants et de rapports de force.

Cependant, aussi favorable et profitable puisse-t-elle paraître, cette institutionnalisation ne doit, d'une part, pas occulter le fait que le sport ou l'activité physique ne sont qu'un levier, une ressource parmi d'autres qui ne peuvent en aucun cas se substituer à des politiques publiques plus globales. Les actions socio-sportives ne peuvent, ni ne doivent remplacer les politiques de santé, les politiques éducatives, les politiques de lutte contre le chômage, les politiques d'égalité femmes/hommes plus générales.

A ces différents facteurs, nous pouvons en ajouter d'autres liés à des transformations sociales plus globales comme par exemple l'évolution de la perception de la place du sport dans notre société et, notamment, la diversification des formes d'engagements et de modalités de pratiques ou, encore, à des reconfigurations institutionnelles et administratives comme l'intégration du ministère des sports au ministère de la santé entre 2007 et 2010 qui a favorisé, du côté des sports, la prise en compte de la dimension préventive de l'Activité Physique (AP).

D'autre part, parallèlement à cette dynamique, on constate que les associations sont directement sollicitées par les institutions publiques pour intervenir au plus près des populations et sont, de fait, de plus en plus impliquées dans la mise en œuvre des politiques publiques (Cottin-Marx et al., 2017). A ce titre, les associations socio-sportives se trouvent prises aujourd'hui dans des relations de partenariat de plus en plus étroites, voire des relations de subordination avec l'État et les collectivités territoriales. Et si ce basculement observé depuis le début des années 2000 dans les sphères du social ou du médico-social, n'est pas nouveau, il interpelle néanmoins dans la mesure où on confie l'opérationnalisation de politiques publiques à des acteurs et des organisations associatives dont la précarité structurelle n'est plus à démontrer (Rascol-Boutard, 2010).



// Contexte et enjeux

L'insertion professionnelle, et notamment celle des jeunes éloignés de l'emploi avec peu ou pas de qualification, est devenue une priorité des politiques publiques. Une feuille de route interministérielle associant le sport aux processus d'insertion professionnelle a notamment été mise en place en 2022, proposant de développer la thématique à la croisée de plusieurs secteurs d'activité.

Aujourd'hui de plus en plus d'associations sportives ou socio-sportives se sont emparées du sujet et ont notamment été soutenues dans le cadre du PIC (Plan d'Investissement dans les Compétences) pour mettre en œuvre des expérimentations visant à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes dans des parcours de formation ou d'accompagnement vers l'emploi.

Les leviers et outils développés par le socio-sport en la matière sont nombreux, que cela soit dans la mise en place de dispositifs permettant de développer et valoriser des compétences psycho-sociales, dans la capacité à faire réseau, dans la mobilisation et la remobilisation des publics, ou bien dans l'implication du monde de l'entreprise.

Si le socio-sport peut se révéler un outil puissant pour agir sur les dynamiques d'insertion professionnelle, il faut s'interroger sur les conditions qui lui permettent de répondre aux enjeux d'insertion professionnelle et sur les limites d'une telle démarche.

A travers les différentes interventions, cet atelier a permis de répondre aux questions suivantes :

- Comment construire une relation utile entre le monde de l'entreprise et les acteurs sportifs ?
- Comment identifier les compétences psycho-sociales apportés par le socio-sport et transférables dans le champ du travail ou de la formation professionnelle ?
- Quels sont les freins liés à l'insertion professionnelle des jeunes ? Comment le socio-sport amène des solutions permettant de lever certains de ces freins ?

// Table ronde

- **Aurélié COMETTI**, Chercheuse - Animation
- **Corine BELLIER**, Déléguée Régionale AFDAS Pays de la Loire
- **Widdy BENAMOU**, Rebonds!
- **Philippe GUARCH-FERRER**, GEIQ Industries d'Oc
- **Didier BUET**, DDETS Ille et Vilaine

// Les questions et remarques dans la salle

Ils ont permis d'aborder les points suivants :

- La place et le rôle du club sportif dans un dispositif d'insertion professionnelle par le sport ?
- Le rôle des référents sociaux et l'articulation de leurs missions avec les éducateurs sportifs ou socio-sportifs ?
- La nécessité d'un accompagnement des publics une fois dans l'emploi (entreprise).
- La vigilance sur le risque de faire accompagner des demandeurs d'emploi précaires par des professionnels précaires.
- Le type de financements mobiliser pour soutenir l'insertion par le sport.

// Conclusion – Grand témoin Jeans Charles Basson

De l'insertion dans le sport vers l'insertion par le sport :

La thématique a évolué mais Didier BUET note un engagement historique et régulier du Ministère des Sports. Une succession de dispositifs en atteste : Le dispositif 1 000 emplois STAPS, Séjours Solidar'été (2005), le Parcours Animation Sport (2006), les Postes à forte utilité sociale du CNDP (2009), le dispositif Sésame (2015).

Les freins au développement d'action d'insertion par le sport :

Ils sont principalement constitués des difficultés sociales de la personne. Mais Didier BUET note un manque de cohérence entre les services de l'État sur le niveau d'engagement des ressources (financières, humaines) sur cette thématique.

Les autres freins identifiés dans les dispositifs d'insertion professionnelle sont : la temporalité des dispositifs qui ne correspond pas toujours avec la temporalité de la personne, la difficulté d'appréhender le parcours d'une personne comme un « tout horizontal » (logement, de santé, de mobilité, de ressources...), le carcan administratif inhérent à chacun des dispositifs, les financements des actions souvent à court terme et à renégocier constamment, et des finalités de dispositifs qui portent parfois à débat.

Les points de levier qui contribuent à la réussite de l'insertion socioprofessionnelle par le sport :

- le travail collectif ; les coopérations interprofessionnelles (social, sport, socio-culturel) qui nécessitent des étapes d'acculturation.
- la mise en place d'un accompagnement individualisé et assuré par la communauté éducative.
- un parcours constitué de phases distinctes mais indispensables : repérage – (re)mobilisation / sensibilisation / orientation – préqualification – formation – emploi.
- une équipe de formateurs / formatrices mixte.
- des méthodes actives : faire-avec, vivre-ensemble, faire-lien, aller-vers.
- une prise en compte du territoire de vie des personnes.

Les effets constatés chez les personnes :

Didier BUET note une prise de conscience par les personnes de leur qualités ou de leurs potentialités, un processus de valorisation de l'estime de soi, l'émergence d'une dynamique de groupe (effets de pairs) pour aboutir à une modification des comportements individuels en termes de « savoir-être » et à l'acquisition de savoir-faire professionnels.

Corine BELLIER, Déléguée Régionale de l'AFDAS Pays de la Loire

Corine BELLIER a représenté l'opérateur de compétences de la branche dans les Pays de la Loire dans cet atelier.

Elle choisit dans un premier temps de présenter une synthèse de travaux structurants de la branche Sport qui concernent la thématique de l'atelier : le « panorama national de l'insertion professionnelle par le sport ».

Dans un second temps, elle précise la manière dont l'AFDAS s'inscrit dans ces enjeux d'insertion professionnelle par le sport.

Réalisée avec l'observatoire des Métiers du Sport qui réunit les partenaires sociaux, ce panorama a été conduit par Pluricité entre juillet 2021 et juin 2022.

Corinne Bélière présente le contexte initial qui part du constat d'un développement croissant des initiatives locales et nationales en matière d'insertion par le sport.

L'observatoire a souhaité recenser cette pluralité d'initiatives pour identifier les actions structurantes et les objectiver afin de comprendre les mécanismes d'actions et les capitaliser.

Après avoir présenté le contexte de l'étude à travers ses 60 actions répertoriées, Corine BELLIER revient sur la place identifiée du sport au sein de ces différentes structures interrogées.

Il apparaît que le sport a différents usages parmi lesquels :

- l'accroche pour les publics ou comment intégrer dans des dispositifs des publics par le biais de l'attractivité du sport.
- la mise en dynamique des publics ou comment le sport est un outil de mobilisation ou de remobilisation.
- un « atterrissage » professionnel ou comment le sport favorise le dialogue avec l'entreprise et facilite l'accès à l'emploi.

Elle rajoute que, selon les usages, les ingénieries des projets d'insertion professionnelle par le sport diffèrent ainsi que les partenaires mobilisés. Enfin, elle relève qu'un autre élément récurrent retrouvé dans les projets d'insertion professionnelle par le sport est la mobilisation d'un réseau de partenaires relevant d'autres secteurs d'activité que le sport : emploi, social, formation, entreprise...

Après avoir rappelé les enjeux de l'insertion professionnelle par le sport pour la branche, Corinne BELLIER nous précise la manière dont ces projets se développent et se pérennisent selon l'AFDAS.

Elle insiste sur la nécessaire professionnalisation à opérer dans le champ du sport afin de se préparer à la mise en œuvre de ce type d'actions.

Elle invite les structures sportives à se poser sérieusement les bonnes questions avant de se lancer dans des projets d'insertion professionnelle par le sport.

Pour cela, elles doivent s'appuyer sur des outils mobilisables et sur des logiques d'appui conseil du type DLA (Dispositif Local d'Accompagnement).

L'AFDAS a créé des outils et participe aux travaux et réflexions sur cette thématique.

Enfin, Corine BELLIER rappelle que les acteurs sportifs doivent être préparés, donc formés et conclue en rappelant que, pour développer des actions d'insertion professionnelle par le sport, il y a un besoin à la fois de compétences pointues et variables qu'il convient de formaliser et de transmettre.

Widdy BENAMOU témoigne de l'expérience d'un nouveau secteur qu'il développe depuis 2018 au sein de l'association Rebonds !

Il s'appuie sur la présentation détaillée de plusieurs dispositifs d'accompagnement socio-professionnels par le sport pour mettre en avant trois types d'usages du sport.

En préambule il rappelle qu'au-delà de ces usages du sport, les dispositifs qu'il mène sont construits autour du lien de confiance avec les publics et sur une méthodologie d'accompagnement spécifique.

Le sport comme outil de repérage des publics :

La démarche créée autour du sport a permis d'expérimenter de nouvelles modalités de captation des publics.

L'offre d'accompagnement autour du sport permet une attractivité (à travers les aspects ludiques ou vertueux du sport dans les représentations) qui constitue un levier d'adhésion des jeunes.

Le rôle social des clubs sportifs est à souligner, ils sont des prescripteurs à part entière de dispositifs d'accompagnement socio-professionnels. Engagés dans un partenariat avec l'association, ils permettent de repérer des personnes avec des besoins d'accompagnement.

La démarche « d'aller-vers » : pratiquée au sein des espaces de pratique sportive ou dans des lieux stratégiques (métro, centre ville...), cette démarche volontariste qui consiste à se rendre sur les lieux habituels de rencontre des jeunes est très efficace pour les repérer et les engager.

Le sport comme outil de mobilisation des publics :

Dans le cadre de la mobilisation des publics l'association construit une dynamique de groupe, pilier de l'assiduité des bénéficiaires. Cette dynamique autorise un double accompagnement, collectif et individuel.

Les ateliers sportifs sont travaillés pour être des espaces d'expression des freins à l'emploi. Les soft-skills y sont travaillés et un processus de transfert est opéré de l'espace de pratique sportive vers les autres espaces (entreprise, vie privée...).

L'accompagnement relève de regards croisés entre des professionnels de plusieurs secteurs : éducateur socio-sportif et conseillère en insertion professionnelle. Cela permet d'observer les publics autrement.

La démarche de mobilisation par le sport est illustrée par l'exemple du dispositif PASSE (Parcours Accompagnement Social Sport Emploi) qui est un programme d'accompagnement socio-sportif de 6 semaines.

Le sport comme outil de sécurisation des parcours et de lien avec l'entreprise :

Un travail est réalisé autour des compétences transférables du terrain sportif à l'entreprise.

Le sport est ainsi utilisé comme outil de développement des savoir-être, des soft-skills.

Widdy BENAMOU conclue son intervention en soulignant le rôle particulier des partenaires dans les ingénieries de projets qu'il mène. Cela constitue une parfaite introduction pour l'intervenant suivant issu du monde de l'entreprise avec qui plusieurs projets d'insertion professionnelle sont partagés.

Philippe GUARCH-FERRER, directeur du GIEQ Industries d'Oc

Chef d'entreprise du secteur de l'Industrie, il a créé et dirige un groupement d'Employeurs ainsi qu'un GEIQ (Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification) dans le bassin sud Toulousain.

Un GEIQ est un collectif d'entreprises, piloté par ses adhérents. Il regroupe des entreprises qui parient sur le potentiel de personnes en difficulté d'accès à l'emploi pour résoudre leurs problèmes structurels de recrutement, en organisant des parcours d'insertion et de qualification.

Le témoignage de Philippe GUARCH FERRER souligne l'intérêt de l'entreprise pour les démarches d'accompagnement vers l'emploi structurées autour du sport.

Philippe GUARCH FERRER illustre la manière dont il s'appuie sur un acteur socio-sportif dans le cadre des activités de son GEIQ.

Il présente un dispositif, le PERFS : Parcours Emploi Recrutement Formation Sport, qui permet une préparation opérationnelle à l'emploi construit avec les entreprises, les acteurs de branche industrie, le Service Public de l'Emploi, et un club professionnel (Stade Toulousain, Toulouse Football Club).

Son témoignage est centré sur plusieurs éléments :

Il met en avant la nécessité d'impliquer l'entreprise / le GEIQ dès le début du parcours.

Impliquée dans le repérage, la formation et l'accompagnement socio-sportif, l'entreprise multiplie ainsi les relations avec les demandeurs d'emploi en amont de la prise de poste.

Un processus d'acculturation réciproque s'opère alors qu'il permet également au demandeur d'emploi de s'approprier ce nouvel espace (entreprise) notamment par l'alternance entre des temps en entreprise, des temps de formation technique et théorique, et des temps d'accompagnement socio-professionnel par le sport réalisés au sein d'un club sportif pro.

Il met également en avant l'intérêt de compétences sociales identifiées et reconnues par les financeurs : OPCO et Pôle emploi. En effet, au sein du PERFS, un module de compétences sociales ou transversales (soft-skills) est adjoint à un module de compétences techniques spécifiques (métiers).

Cela permet de repérer, travailler et valoriser des compétences non formelles chez les demandeurs d'emploi. Ces compétences sont valorisables au sein des entreprises qui les plébiscitent, elles sont de plus en plus valorisables dans un parcours.

Enfin, il rappelle que la pratique de dialogue entre différents partenaires issus de secteurs différents nécessite une ingénierie particulière et un temps consacré.



// Contexte et enjeux

Si l'éducation peut être considérée comme l'ensemble des influences entre l'enfant/jeune et son environnement qui contribuent au développement de sa personne, la démarche éducative amène à agir sur les sphères familiales, scolaires, et celles des « temps libres » notamment ceux liés au sport et à la culture.

La continuité éducative s'appuie sur le principe d'éducation partagée au sein de laquelle les actions socio-sportives peuvent contribuer pleinement.

Ainsi, favoriser la Réussite Educative, lutter contre le décrochage scolaire, permettre la socialisation des enfants, prévenir les inégalités sociales de santé et les conduites à risque, promouvoir les valeurs collectives et faire l'apprentissage de la vie en société, agir sur la parentalité... sont autant d'objectifs qu'il est possible de viser par un travail de continuité éducative.

Cet atelier a permis de s'interroger à plusieurs niveaux :

- Comment un acteur sportif peut-il concourir à des objectifs de continuité éducative ?
- Comment construire un partenariat éducatif avec l'Education Nationale ?
- Quel appui sur les dispositifs de Réussite Educative et sur les Cités Educatives implantées dans de nombreux QPV ?

En s'appuyant sur la présentation et l'analyse de plusieurs typologies d'actions socio-sportives inscrites dans une continuité éducative, l'atelier a permis de répondre à ces questions et de dégager des principes d'actions essentiels.

// Table ronde

- **Sanoussi DIARRA**, Délégué au développement association Rebonds!, Enseignant à l'université de Toulouse
- **Jules SIRE**, Directeur de l'association Rebonds!
- **Isabel FLEURY**, Coordinatrice de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire, Académie de Créteil
- **Jean Charles BASSON**, Enseignant chercheur en sciences sociales et sciences politiques de l'université de Toulouse
- **Pierre Emmanuel PANIER**, Direction des Sports (distanciel)

// Les questions et remarques dans la salle

Ils ont permis d'aborder les points suivants :

- Les modalités de construction d'un partenariat avec l'Education Nationale
- La dimension éducative du sport déjà présente à l'Education Nationale notamment via les enseignants d'EPS
- Les collaborations entre professionnels de différents secteurs
- La place du club dans les processus éducatifs
- Les compétences et l'ingénierie nécessaires à ce type d'engagements éducatifs

// Conclusion – Grand témoin Pierre Emmanuel PANIER

Témoin et acteur, au sein du Ministère des Sports, de l'émergence des politiques publiques en faveur de finalités sociales par le sport, Pierre-Emmanuel PANIER rappelle l'évolution de cette thématique en préambule de son intervention.

Il propose une présentation des Cités éducatives qui marquent une évolution pour la place du sport dans les enjeux éducatifs.

Les Cités éducatives visent à intensifier les prises en charges éducatives des enfants et des jeunes, de la naissance à l'insertion professionnelle, avant, pendant, autour et après de l'école. Elles consistent en une grande alliance des acteurs éducatifs dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : parents, services de l'État, collectivités territoriales, associations, habitants.

À travers les Cités éducatives, le Gouvernement veut ainsi fédérer tous les acteurs de l'éducation scolaire et périscolaire, dans les territoires qui en ont le plus besoin et où seront concentrés les moyens publics.

Le label « Cités éducatives » et les moyens supplémentaires affectés par l'État sont accordés à des territoires prioritaires éligibles où les acteurs ont proposé une stratégie ambitieuse et partagée, avec un triumvirat « préfecture-mairie-éducation nationale ».

Il précise que les Cités éducatives essaient, par leurs actions au quotidien, d'impliquer la communauté éducative locale dans le territoire concerné.

S'il souligne la place importante du sport dans les cités éducatives, notamment à travers les clubs sportifs locaux qui sont de véritables acteurs du territoire, et à travers les acteurs socio-sportifs implantés, il rappelle que l'événementiel est un bon outil de catalyse pour impliquer les jeunes et les partenaires. A ce titre les événements sportifs mondiaux à venir que sont les JOP de 2024 et la RWC de 2023 sont des atouts importants.

Enfin, Pierre-Emmanuel PANIER conclut en soulignant le rôle des acteurs socio-sportifs dans les cités éducatives.

Ils ont l'habitude de travailler dans des environnements multi-partenariaux et sont précieux à ce titre notamment dans leur capacité à œuvrer à plusieurs sur une même situation.

Jules SIRE, Directeur de l'association Rebonds !

Jules SIRE présente une action socio-sportive à finalité éducative et sociale qui s'inscrit dans une démarche de Réussite Educative : le Projet Insertion Rugby.

Il présente trois temps qui caractérisent l'action :

- une entrée par le temps scolaire (Ecole, collège) qui s'appuie sur un partenariat fort avec l'Education Nationale et qui permet un ancrage local durable au sein des territoires prioritaires (QPV/ZRR). Cette relation de proximité avec l'école permet de construire des relations avec les autres partenaires en étant légitimés. Des actions éducatives sont proposées aux élèves ; celles-ci vont permettre de repérer les élèves en fragilité.
- un accompagnement vers le club sportif suite aux interventions scolaires. La mobilité (géographique, sociale) est au cœur de cette démarche qui, à travers l'intégration en club, vise surtout à travailler les processus de socialisation des publics en fragilités au sein d'espaces « ordinaires » avec lesquels l'association a conventionné.
- un accompagnement du jeune et de sa famille dans leurs parcours de vie. Cet accompagnement est permis par le lien de confiance établi à l'école, au club, et à travers les autres temps proposés par l'association (les stages, les séjours et les sorties matchs sont des temps éducatifs renforcés).

Appelé le « Suivi Rebonds ! », complémentaire du droit commun, cet accompagnement peut se dérouler sur plusieurs années et aller jusqu'à l'âge adulte. Il concerne plusieurs domaines tels que la santé, l'emploi, l'accès aux droits, le logement, la mobilité, la parentalité...

De l'école, au sport, pour finir vers le social... Jules SIRE rappelle que ce projet est transversal à plusieurs secteurs d'activité et nécessite de ce fait des compétences particulières.

Il explique ainsi que l'association s'appuie sur des compétences plurielles et l'illustre par la présentation du binôme « éducateur socio-sportif + travailleur social » qui est constitué pour proposer ce travail de continuité éducative.

Des savoir-faire particuliers sont développés et nourris des interactions avec les partenaires.

Au-delà des compétences nécessaires à l'accompagnement des publics, Jules SIRE met en avant un réseau de partenaires opérationnels varié et riche avec lesquels l'association travaille en toute complémentarité.

Les dispositifs locaux de Réussite Educative en font partie tout comme les cités éducatives, les cités de l'emploi, ainsi que la majorité des services sociaux portés localement par les collectivités territoriales, l'État, et les associations.

En conclusion, Jules SIRE insiste sur la nécessaire mise en cohérence des différents espaces : scolaire, familial, sportif (club), Rebonds !, espaces publics... qui suppose des modalités de partenariat particulières et des compétences spécifiques.

Isabel FLEURY, Coordinatrice de la mission de Lutte contre le décrochage scolaire, Académie de Créteil

Isabel FLEURY commence son intervention en définissant le décrochage scolaire comme un processus qui conduit des élèves à quitter le système de formation initiale sans avoir obtenu un diplôme. Ce processus est la conséquence d'un désintérêt progressif de l'élève pour l'école dont les causes sont multifactorielles.

La Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS) vise ainsi à prévenir le décrochage scolaire et faciliter l'accès au diplôme et à la qualification des jeunes en situation de décrochage et sécuriser les parcours de formation.

La MLDS a 3 champs d'action :

- la prévention (accompagner et conseiller les équipes éducatives d'établissements du second degré).
- l'intervention (interagir directement avec les jeunes, mise en place d'ateliers,...).
- la remédiation (apporter des conseils et une expertise en ingénierie de formation) pour des jeunes de 16 à 25 ans.

Pour atteindre ses objectifs la MLDS doit mobiliser les ressources de proximité. Mais comment ?

- En travaillant en relation avec de nombreux acteurs locaux mobilisés autour de la formation et de l'insertion des jeunes.
- En développant de multiples partenariats locaux concernés par les enjeux du décrochage scolaire dans le cadre d'alliances éducatives.

Si les acteurs sportifs se demandent souvent comment intervenir au sein de l'Education Nationale (EN), elle propose un questionnement inversé : Comment l'EN peut s'appuyer sur le sport pour atteindre des objectifs de continuité éducative ?

Ses éléments de réponse nous éclairent sur les modalités de construction d'un partenariat éducatif de qualité avec l'EN.

Elle propose l'illustration de 2 exemples concrets de ce partenariat éducatif avec l'Espace Dynamique d'Insertion (EDI) proposé par l'association Action Prévention Sport de Champigny-sur-Marne (94).

L'EDI accueille des jeunes âgés de 16 à 25 ans en situation de décrochage scolaire, sans aucun critère d'entrée, pour les accompagner dans leur insertion professionnelle. Véritable sas de respiration, l'objectif est de les accompagner individuellement dans la construction de leur projet professionnel, à travers la reprise de confiance en soi et l'acquisition de compétences transversales grâce à l'outil Sport.

Isabel Fleury décrit le travail mené autour d'une évaluation commune (MLDS et EDI) qui permet une meilleure prise en charge des publics les plus fragilisés. Cette démarche permet de mettre en avant les regards croisés sur les situations, la complémentarité des compétences, la rencontre humaine, les valeurs sportives au service de l'insertion des plus jeunes.

En s'appuyant sur le savoir-faire des éducateurs socio-sportifs de l'EDI, elle présente une démarche qui a permis d'amener des triplants au baccalauréat à sortir de la spirale infernale de l'échec scolaire.

Son intervention, très instructive, a permis d'illustrer la plus-value du regard distancié de l'éducateur socio-sportif par rapport à la pression scolaire sur l'obtention du bac ainsi que le dépassement de soi et l'apprentissage du goût de l'effort permis par la pratique sportive.

Elle a également permis de mettre en avant les pratiques de coopérations efficaces entre acteurs de secteurs différents.

A ce titre, elle invite les acteurs éducatifs et sociaux à travailler avec des acteurs socio-sportifs.

Jean-Charles BASSON, Enseignant-chercheur en sciences sociales et sciences politiques de l'université de Toulouse

Jean-Charles Basson intervient à la suite de la présentation par Jules Sire, directeur de Rebonds!, du projet Insertion Rugby pratiqué par son association.

Il se propose ainsi de répondre à la question posée par l'atelier : Comment un acteur sportif peut-il concourir aux objectifs de la continuité éducative telle que Sanoussi DIARRA l'a définie en introduction ?

Pour ce faire, il s'appuie sur ses recherches menées depuis longtemps sur Rebonds! et sur les publications auxquelles elles donnent lieu pour estimer que la prégnance du processus éducatif mis en place par l'association repose sur les deux piliers (métaphore rugbystique) suivants : d'une part, ce qu'il appelle « le cadrage-débordement d'école » et, d'autre part, l'articulation des dispositions et des contextes qu'il développe en empruntant à la sociologie de Lahire.

- Sur le premier point, centré sur le rôle de l'école, il relève que l'association oriente ses interventions en direction des écoles, collèges et lycées situés au cœur des territoires de la politique de la ville. Ce faisant, note-il encore, elle tourne le dos aux classes moyennes et moyennes supérieures pourvoyeuses de rugbymen toulousains et ouvre la pratique à des jeunes d'origine populaire résidant aux marges de la ville, et singulièrement aux filles, et aujourd'hui dans toute la région.

Pour mener à bien leur projet, les éducatrices et éducateurs socio-sportifs adossent résolument leur association à l'école en laquelle il voit, en reprenant les mots de la sociologue américaine Éliasoph, une « institution de la vie civique capable d'ouvrir la voie à une imagination orientée vers l'intérêt général ». En effet, selon lui, Rebonds ! s'appuie sur l'école, intègre le cadre, le temps, l'espace, le rythme et le projet scolaire et compte sur la contribution de « l'ordre scolaire des qualités », porté au jour par Lahire, à la reconnaissance de la faculté du rugby à prodiguer une morale compatible, voire conforme, à celle de l'école.

Travaillant ainsi à la mise en forme scolaire du rugby, l'association s'inscrit en droite ligne de l'histoire d'un jeu qui, avant d'être une discipline sportive, est une discipline scolaire et une pratique de cour de récréation. Selon le politiste, tout se passe comme si Rebonds! opérait un retour aux sources scolaires, le jeu de rugby ayant initialement fait l'objet d'une codification tirée des « lois » qui régissent l'organisation pédagogique des collèges anglais du XIXe siècle au sein desquels prévalent l'esprit de discipline et le respect de l'autorité, les principes de régularité et de modération, le fair-play et les règles de justice issus du code moral de l'école.

- Sur le second point, consacré à l'articulation des dispositions et des contextes, Jean-Charles Basson avance que les pratiques sportives comptent aujourd'hui parmi les outils privilégiés du gouvernement de la jeunesse populaire. Or, les effets intégrateurs du sport ne vont pas de soi. Il s'agit donc de relever que la socialisation sportive opère sous conditions.

Il note que, travaillant conjointement avec les principales institutions éducatives que sont la famille, l'école et les clubs sportifs, l'association favorise l'émergence d'une pluralité de normes éducatives potentiellement congruentes, concurrentes ou contradictoires. Il s'agit, précise-t-il, d'une forme de « socialisation plurielle » que Lahire a bien montré par ailleurs. En effet, l'option principale de Rebonds! consiste à frotter les jeunes à d'autres mondes sociaux que celui qui compose leur quotidien partagé entre l'école, les mères de famille (la structure monoparentale est dominante) et les pairs du quartier.

Ainsi, les modes de perception, de réception, d'acceptation ou de refus par lesquels les jeunes composent avec ces nouvelles propositions normatives leur permettent de se les approprier, de les modifier, de les négocier, de les détourner, ou de les ignorer, de les éviter, voire de s'y opposer frontalement. C'est alors dans ces « intervalles » (autre métaphore rugbystique) que se joue leur propension à appréhender le monde social en fonction des différents milieux au sein desquels l'association leur permet d'évoluer.

Anjem, 17 ans à l'époque de la recherche, revient sur cette tension en l'illustrant par une valeur hautement valorisée, tant dans le club de rugby qu'au sein du quartier. Jean-Charles Basson le cite, pour conclure son intervention, car il y voit l'illustration parfaite de la nécessaire articulation des dispositions aux différents contextes : « Y a un truc qu'est important avec le rugby, c'est le respect. Le respect des règles, de l'arbitre, des adversaires, de son propre corps, tout ça, le respect de la politesse du jeu, on va dire ! Dans le quartier, y a le respect aussi qu'est important, mais c'est pas le même. Là, c'est le respect qui veut dire que tu domines et que les autres ils la ramènent pas ! Alors, pour rester au quartier, on a besoin d'être comme les autres. Si t'es au quartier comme à l'école, t'es mort ! Si je me comporte au quartier comme au rugby ou au rugby comme au quartier, c'est sûr, ça va très mal se passer. C'est obligé ! Au final, au quartier, on est comme on est ; au rugby, on est comme on est ; à l'école, on est comme on est ; mais, en tout, on est pas le même ».



« S'ACCULTURER ET EXPÉRIMENTER »

Les expérimentations menées et présentées dans le cadre de cette thématique sont riches d'enseignements.

Les enseignants-chercheurs portent un regard distancié sur les actions socio-sportives expérimentées qui nous est très utile. Ils décrivent les processus engagés pour nous les rendre compréhensibles.

Les acteurs, à travers leurs actions et interactions, prennent la mesure des adaptations nécessaires pour atteindre des finalités sociales par le sport, que ce soit en matière de santé, d'éducation, ou d'insertion professionnelle. Parmi ces adaptations, l'acculturation des acteurs du champ du sport aux autres secteurs (santé, éducation, insertion...) apparaît nécessaire et se traduit parfois par de nouvelles modalités de partenariat.

Afin de comprendre les conditions d'un impact social par le sport, les expérimentations devront être maintenues et élargies, et les processus d'acculturation devront être renforcés par une réflexion sur les compétences et les savoir-faire multi-sectoriels.

On a commencé par réfléchir aux métiers en termes de compétences et de formation :

- Le socio-sport est considéré comme domaine d'activité qu'on essaie de structurer, avec des manières spécifiques, une capacité de transversalité entre les acteurs, une méthodologie de projet.
- Éléments de réflexion et présentation de ce que pourraient être des formations en socio-sport.
- La thématique de la formation est contextualisée dans les formations du sport, les formations de l'animation socio-culturelle et les formations du social : articulation entre les 3 domaines par la formation socio-sport

Inclusion par et dans le sport :

- Inclusion socio-professionnelle : C'est une spécificité socio-sportive
- Nécessité de dialogue entre les publics, les acteurs communs, les acteurs de branche et les entreprises : Il s'agit de déconstruire l'outil sport pour le mettre au service d'un projet (d'insertion professionnelle) nécessitant une forme d'acculturation des acteurs les uns aux autres et donc d'apprendre à parler la langue de tous les espaces de l'écosystème

Continuité éducative :

- Dispositions du public, des collectivités territoriales comme un acteur majeur
- ANCT interpellée alors qu'on parlait de Cité Éducative : requestionne la manière de faire du socio-sport invitant à l'acculturation
- Pour les professionnels du sport, il s'agit de s'acculturer aux politiques publiques, de les comprendre etc.
- Mais il s'agit aussi pour les politiques publiques de s'acculturer au socio-sport, supposant qu'on formalise, qu'on explique, etc. pour qu'ils soient en mesure de le faire

THEMATIQUE N°3

« SOUTENIR ET DEPLOYER LES ACTIONS EN FAVEUR DES TERRITOIRES »

Synthèse atelier 3.1 :

« Les fondamentaux de la Politique de la Ville – quelle place pour le socio-sport ? »

Synthèse atelier 3.2 :

« Sport et politique de la ville : quelles réalités de terrain ? »

Synthèse atelier 3.3 :

« Le socio-sport, une plus-value pour l'accompagnement des parcours des mineurs fragilisés. »

// Contexte et enjeux

La politique de la ville (PDV), mise en place dans les années 1980, vise à corriger les inégalités dans les territoires accueillant des populations fragilisées, précarisées ou empêchées, et accueillies dans les grands ensembles urbains.

Une partie importante des problématiques sociales qui mettent à mal le vivre-ensemble et le lien social se retrouve condensée dans ces quartiers urbains. Reposant sur un socle de 3 grands piliers (habitat et cadre de vie ; cohésion sociale ; emploi, formation et développement économique) et 3 axes transversaux (la lutte contre les discriminations, l'égalité femmes-hommes et la jeunesse, la Politique de la Ville permet d'agir avec et pour les habitants des quartiers populaires.)

Le sport, et plus particulièrement le socio-sport, joue un rôle prépondérant dans cette politique publique. L'ANCT ayant à maintes reprises relevé le rôle majeur du sport dans les quartiers, il s'agit aujourd'hui de mieux en définir ses contours d'actions, de faire émerger ses atouts mais aussi ses limites.

L'atelier suivant a permis d'aborder :

- Un rappel des fondamentaux de la politique de la ville
- La place du sport et plus particulièrement du socio-sport dans cette politique publique

// Table ronde

- **Tara DE CONDAPPA**, chargée de projets santé-sport à l'ANCT
- **Marc Delaunay**, Directeur des sports de la ville de Rennes
- **Loïc LECANU**, délégué du préfet Calvados
- **Sabine GIRAUD**, DDETS Ille et Vilaine

// Les questions et remarques dans la salle

- Question de transversalité
- Territorialité
- Aller vers la population
- Bien connaître les besoins (concertation et travail)
- Lisibilité des contrats de ville et besoin de simplification des dispositifs relevant de la PDV
 - Pour l'habitant
 - Les associations et autres acteurs
- Formalisation de l'existant
- Lien école et pratique sportive/associations
- Communiquer sur les offres sportives facilitant la compréhension avec une articulation entre les différentes instances de l'Etat (exemple du pass'sport)
- Point de vigilance : laisser du temps aux acteurs pour construire les choses

// Conclusion – Grand témoin Sabine GIRAUD

Effet covid dans les quartiers avec un repli sur soi, perte de pratiquants et nécessité d'aller vers les publics dans les QPV mais aussi en ZRR.

- Difficultés toujours présentes et différentes suivant les quartiers
- La Politique de la Ville est une politique globale et pas assez centrée sur les particularités
- Elle est là pour réduire les écarts
- Pas évident dans les services de l'Etat pour débloquer des financements
- Confrontation des politiques avec les habitants des quartiers pour les laisser s'exprimer
- Bientôt une nouvelle évaluation des contrats de ville (circulaires à venir)
 - Produit beaucoup de textes et ça contribue à cette absence de lisibilité et les situations inconfortables de certains acteurs qui s'y perdent
- Dans les quartiers, dès qu'il y a des acteurs dynamiques (plusieurs associations) autour d'un espace public, la différence est notable avec une émulsion qui se dégage puisqu'elles « osent aller chercher » les services de l'Etat
- Projet d'Actions Territoriales (PAT) à Rennes qui rassemble les acteurs pour discuter des possibilités et faire naître des projets et des idées aux acteurs
- Importance de l'école pour mobiliser d'autres publics comme les enfants et les parents
- Conseil citoyen = difficultés car quel accompagnement de celui-ci ?

Tara DE CONDAPPA, ANCT

ANCT soutient et conseille les Collectivités Territoriales (CT)

Politique de la ville (PDV) = cohésion urbaine et de solidarité en faveur des QPV / Contrat Etat-CT

Sport = outil transversal de transmission de valeurs et de socialisation

Signature, le 19 avril 2019, d'une circulaire interministérielle (sport et ville) relative à l'intégration du sport dans les contrats de ville

Points de vigilance :

- Difficultés des acteurs à utiliser les outils de la PV
- Difficultés pour les associations et le mouvement sportif
- Difficultés pour les services de la ville de reconnaître l'utilité du sport

Enjeu de la place du sport dans les QPV ?

Marc DELAUNAY, Direction des sports de la ville de Rennes

On parle, au sein de la politique de la ville avec aujourd'hui une vision où le sport n'est plus vu comme une finalité mais plus comme un moyen. Les politiques publiques sont davantage problématisées (inclusion, effet recherché) au travers d'enjeux de société,

La collectivité territoriale a besoin de travailler sur la définition du socio-sport qui reste une notion floue, c'est indispensable pour clarifier la relation avec le monde associatif, notamment pour préciser les coopérations entre les collectivités et le monde associatif,

Le travail doit être intensifié avec les services des collectivités afin de mobiliser les échelons de collectivités nécessaires,

Il y a au sein des directions des sports une évolution du métier qui n'est plus une simple gestion technique d'infrastructures comme autrefois mais bien aussi l'accompagnement des projets associatifs et la réponse à des attentes des élus politiques,

Approche territoriale importante pour les dynamiques et les partenariats

Importance d'avoir des équipements dans des quartiers qui ont besoin de cette proximité
→ essence même du service public

Loïc LECANU, Délégué du préfet du Calvados

- Casser les stéréotypes et la complexité vis-à-vis de la politique de la ville et de ses contrats
- Enjeu d'acculturation et compréhension mutuelle

- Incompréhension collective vis-à-vis des frontières des QPV, difficile de s'y repérer
- Enjeu de rapprochement
- Garder à l'esprit que la finalité c'est les habitants → Importance d'accompagner le développement de ces territoires
- Synergie entre les acteurs qui se heurtent à certaines limites : Les acteurs du sport ont un lien direct avec l'usager, l'enjeu est de faire comprendre la synergie existante entre acteurs et habitants

Bascule circulaire de 2019

- Evaluation intermédiaire des contrats de ville avec l'incorporation du mot « sport »
- A permis de repenser les actions

Nécessité de traduire le « jargon » administratif

Enjeu pour le mouvement sportif de pouvoir formaliser les actions du quotidien car aujourd'hui très peu d'acteurs sportifs dans le contrat de ville

Nécessité de discuter d'égal à égal

Christophe LESAGE, Professeur de sport Calvados

Constater les acteurs qui émanent des contrats de ville

Comment les acteurs ont construit la relation avec les QPV

Manque de formation des services de l'Etat sur ces questions

Rendre lisible ce que font les acteurs sportifs dans les quartiers car auparavant pas soutenu dans la politique de la ville (exemple club de boxe)

- Rendre identifiable et discuter avec les précurseurs

Travail avec certaines collectivités difficiles pour le SDJES puisqu'ils n'associaient pas systématiquement PDV et sport → socio-sport

Légitimer les acteurs sportifs dans le contrat de ville

Aujourd'hui, via « la cité de l'emploi », volonté de trouver une méthode commune, des leviers pour chercher les habitants des QPV qui s'éloignent du sport

// Contexte et enjeux

Le sport, décliné sous ses formes codifiées de manière traditionnelle (porté par les fédérations et les clubs) mais aussi sous ses formes d'usages (appropriation d'une pratique sur l'espace public par les habitants) est devenu aujourd'hui un élément à part entière dans le champ de la politique de la ville.

De nombreux projets sportifs ou socio-sportifs se mettent en place aujourd'hui pour accompagner les habitants dans leur parcours de vie pour faciliter la cohésion sociale ou pour corriger les inégalités d'accès au droit commun. Les acteurs sportifs sont de plus en plus nombreux à essayer d'apporter leur pierre à l'édifice. Pour que l'impact porté par leurs projets soit prégnant, il semble nécessaire de les outiller dans leur capacité à proposer un projet dépassant la finalité de la logique interne de l'activité sportive pour s'inscrire dans une logique d'intérêt général au service de la cohésion sociale.

L'atelier a fait émerger :

- La naissance de projets fédéraux novateurs au service de la correction des inégalités.
- Les richesses et savoir-faire des clubs au sein des QPV au profit des habitants.
- Renforcer les éléments de définitions du socio-sport et de son impact au sein des QPV.

// Table ronde

- **Nicolas PENIN**, SHERPAS - Animation
- **Yohan PENEL**, Président Fédération Française de Badminton
- **Delphine TEILLARD**, Sport dans la Ville
- **Alessandra MACHADO**, Association Passer'elles

// Les questions et remarques dans la salle

- Comment organiser les relations entre fédérations pour montrer la voie ? Quelle réception de la part des clubs et des FD ?
- Ingénierie professionnelle des fédérations orientées sur la performance
- Importance du rôle de l'association dans la vie des gens qui n'est pas suffisamment valorisé,
- Vigilance de ne pas tomber dans des dispositifs nationaux descendants qui ne correspondent pas aux territoires
- Difficulté de nouer des liens entre les acteurs qui ont des compétences différentes ? → Création de poste qui regroupe ces compétences

// Conclusion – Grand témoin Alessandra MACHADO

Il y a une forte demande d'activités dans les quartiers. Le socio-sport est un outil puissant. Pas facile pour les FD de partir des publics et non de leur discipline.

Le socio-sport permet, dans le cadre de la Politique de la Ville, des expérimentations. Les clubs sont pleins de ressources et d'énergies et peuvent être de vraie source d'innovations.

Il y a certainement du travail à faire pour évaluer les dispositifs mais aujourd'hui nombre de personnes bénéficiant des programmes ne souhaitent pas s'en séparer.

Il faut aider et accompagner les petites structures qui ont plein de projets et de motivations.

Faire du « pour tous » nécessite parfois de faire du entre soi, sinon les publics ne viennent pas et ne peuvent pas être touchés.

Yohan PENEL, Président Fédération Française de Badminton

Ancien président de club dans le 95.
Pour beaucoup de décideurs, le badminton est encore un « sport de plage ». La fédération est impliquée sur la performance sociale par le sport.
L'objectif est de « casser les idées reçues » : le sport peut être considéré comme un outil social.
Plan citoyen du sport de 2015 qui oblige les fédérations à donner des plans d'actions pour faire du sport aux jeunes des QPV.
Le sport peut être utilisé tant comme une finalité que comme un outil.
Performance sociale contre la compétition ?
Le monde fédéral serait juste là pour la compétition et le haut niveau.

- Le rôle de la Fédération est d'accompagner les clubs
- Le monde fédéral doit évoluer car il ne s'est pas saisi de la question sociale du sport
 - Saisie par des associations comme Rebonds!
- Le sport ne peut pas répondre à tous les problèmes du monde mais doit se saisir de la question
- Changer les mentalités des associations qui doivent s'engager dans le développement local en synergie avec les administrations
- La compétition ne doit plus être la priorité
 - Insertion professionnelle
 - Les publics

Nadine SADOUDI, Sport dans la Ville

Proposer dans un premier temps des APS connues du public pour les attirer puis proposer d'autres APS dans les QPV

- Programme d'insertion professionnelle : « Job dans la ville »
- Programme Passe décisive
 - Auprès de jeunes qui ont un moment de rupture dans leur parcours
 - Créer un lien avec le jeune pour l'accompagner
- Enjeu de repérage de ces jeunes « invisibles »
 - Prendre appui sur les équipements et se mettre en lien avec les éducateurs sportifs
 - S'adapter à leurs horaires
- Adaptation des activités pour viser des attitudes et comportements et valoriser les jeunes

Alessandra MACHADO, Association Passer'elles

Petite association qui investit la pratique physique dans les quartiers, équipements ou dans la rue

- L'accessibilité pour la pratique sportive féminine est très souvent inadaptée
- Besoin d'équipements et de considération de l'OMS (Office municipale des sports ?) et des collectivités
- Grille tarifaire en fonction du quotient familial

Besoin de créer des SAS pour les femmes pour aseptiser leur lieu de pratique

Non mixité dans les quartiers ?

➔ Confortable pour ces femmes



// Contexte et enjeux

L'accompagnement des mineurs fragilisés relève de plusieurs types de prises en charge qui sont notamment assurées par les secteurs de la Protection de l'Enfance, de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, et du Médico-social.

Aujourd'hui, il est admis que la mise en place de mesures d'accompagnement adaptées aux mineurs fragilisés nécessite une approche globale (holistique) et pluridisciplinaire qui permet de diversifier les supports et les méthodologies d'interventions.

Dans cette approche, le socio-sport semble avoir toute sa place.

En effet, des expérimentations menées dans différents territoires viennent enrichir les processus interventionnels portés par les secteurs institutionnels habilités.

Comment le socio-sport peut constituer une plus-value pour l'accompagnement des parcours des mineurs fragilisés ? Cet atelier permettra d'amener des premiers éléments de réponse en donnant la parole à des représentants de ces différents secteurs institutionnels et en présentant des dispositifs éprouvés.

Il s'agira donc dans cet atelier d'aborder :

- La construction de parcours d'accompagnement, comment diversifier les propositions d'accompagnement en renforçant le lien avec la société civile/le droit commun.
- La manière d'agir sur le bien-être physique et mental.
- Comment répondre aux enjeux des pouvoirs publics en matière de protection des mineurs vulnérables.

// Table ronde

- **Jacques LAMBERT**, Champ social - Animation
- **Nicolas PENIN**, Laboratoire SHERPAS
- **Benoît ROCHEE**, PJJ, STEM0 Rennes
- **Dominique MALHAIRE**, Rebonds!, AIRE

// Les questions et remarques dans la salle

- L'inclusion dans un club est difficile, le jeune ça va, mais après par exemple au foot il peut être mis sur le banc car il réagit différemment ou autre. Donc il faut adapter pour qu'il puisse évoluer avec l'autre et se faire plaisir ensemble.
- Félix Féréol (Play international) : Sur un projet très ambitieux, 3 ans terrain d'avenir, on travaille autour de compétences psycho-sociales, de la formation de travailleurs sociaux. Sur le terrain avec les jeunes, on forme des éducateurs aussi pour mettre en place l'activité. Les jeunes ont pris du plaisir et fait du lien avec d'autres jeunes venant d'autres structures qu'ils n'auraient pas forcément rencontrés.
- S'il n'y a pas de plaisir le dispositif tombe à l'eau car c'est le premier facteur de la motivation. Dispositif d'insertion : on ne leur demande pas combien de jeunes sont insérés, mais combien de jeunes sont entrés dans le dispositif. Un même jeune se retrouve sur plein de dispositifs → Les jeunes sont aussi instrumentalisés pour faire du chiffre.
- En entrant par un suivi identifié très jeune, le dispositif voit au-delà du suivi du jeune, il y a aussi le suivi des familles pour l'accès aux dispositifs de droit commun, souvent très difficiles d'accès. Un mode d'entrée qui permet d'avoir une vision, ce qui nécessite (autre condition) des profils/compétences particulières (des éducateurs le font à cheval sur ces différents domaines).

Créer ces compétences, métiers : Cette double compétence est à incarner par un individu nécessitant compétences et aussi un réseau de connaissances (qui tient surtout à des initiatives personnelles). Pour que le champ se structure durablement il est nécessaire d'avoir une forme de rationalisation et structuration mais pas seulement.

// Conclusion – Grand témoin Dominique Malhaire

Le socio-sport est désormais un outil utilisé et proposé dans les parcours d'accompagnement de jeunes en difficultés, il s'agit clairement d'une évolution assez récente qui vient apporter des solutions et permet de travailler en complémentarité avec les institutions qui ont en charge les jeunes.

La création de parcours relève de dispositifs complexes, jouer avec le dedans et le dehors, créer des passerelles avec le droit commun pour apporter des solutions pour inclure des jeunes exclus. Mais cela ne peut pas se faire sans compétences, il y a un vrai travail à faire de ce côté, le socio-sport doit connaître le travail des institutions pour pouvoir apporter ce que l'institution ne peut pas ou plus apporter.

La création d'une continuité dans le parcours est sans doute une des grandes forces du socio-sport.

Jacques LAMBERT, Champ social - Animation

On doit finalement remplacer l'inclusion scolaire par l'inclusion sociale qui, elle, dure tout au long de la vie.

Le sport n'appartient finalement pas à une catégorie (éducateur, enseignant, professeur de sport). L'éducateur sportif se situe ailleurs et est un vrai lien pour intégrer, organiser vers le droit commun.

L'éducateur sportif a une place intéressante pour faciliter l'accroche, ce dernier doit-il être recruté en interne ou mobilisé en externe ?

L'éducateur sportif doit être reconnu dans ce qu'il amène et dans le poste, on voit le besoin d'aller vers l'extérieur, mais l'éducateur sportif, même s'il est en interne, a des liens avec l'extérieur lui permettant d'amener le jeune vers l'extérieur. Quelle place faite à l'éducateur sportif en dehors de l'expérience partenariale, intégré en interne autrement que par le biais de poste détourné ?

L'éducateur sportif ne va pas juste inscrire vers le droit commun, il va préparer le terrain, faire en sorte que le jeune se sente bien.

Le jeune au sein de l'Institut Thérapeutique Et Pédagogique (ITEP), au sein de la famille peut être en difficulté, donc il faut faire en sorte que l'espace sport se passe bien. Le fait que l'éducateur vienne de l'extérieur peut faire en sorte que le jeune se contienne dans cette séance, et le fait aussi que l'éducateur ne connaisse pas tout de ses comportements peut lui permettre d'être plus facilement en réussite. Si l'éducateur est interne à l'ITEP, le jeune peut tout mélanger et être moins bien.

Quand le jeune entre dans un ITEP pour une problématique, il a une réputation : « on me dit je suis fou, je vais être fou ». Mais dans d'autres espaces, il peut se contenir.

Choix de n'avoir aucune structure sportive dans l'ITEP et de n'aller que dans des espaces sportifs les plus normalisés possibles dans la ville (permet de moins dérouler le symptôme).

Effectivement ce n'est pas tout noir ou tout blanc, des gouvernances seront plus pour l'un ou pour l'autre. Comme tous les sujets relatifs au jeune en PJJ, (rapport femmes-hommes, violence, etc.) il est nécessaire d'avoir un espace non mixte ciblé sur la personne pour répondre à des besoins spécifiques. Nous avons aussi un rôle d'aller-vers. L'éducateur doit aller vers l'extérieur. Mais pour l'éducateur en ITEP ou autre, aller-vers chaque club est énorme. C'est cela aussi de construire l'accompagnement personnalisé des jeunes. C'est peut-être ça le soutien qu'on pourrait proposer, parce que cela permet d'amener, non pas seulement de l'activité, mais des dispositifs par exemple de séjour, juste rendre accessibles des choses qui existent. Tout ne doit pas rester sur les épaules des éducateurs, les fédérations aussi peuvent. Parfois les clubs à côté ne sont pas toujours donc il y a besoin d'un sas entre les 2. En tout cas ce travail par des professionnels de fédérations serait intéressant. Le monde ordinaire renvoie à l'extraordinaire.

Benoît ROCHEE, PJJ, STEM0 Rennes

Public au STEM0 de Rennes :

- Plusieurs types de professionnels intervenants : Psychologues, assistantes sociales, éducateurs, chacun s'occupant de 25 jeunes.
- Public majoritairement masculin, on s'occupe principalement de jeune âgés 13-21 ans, 1/3 entre 18-21 ans.
- Jeunes ayant des difficultés de familles, handicaps sociaux, avec aussi des mesures judiciaires (cadre spécifique, contraint, on ne peut pas intervenir en direction de ces jeunes s'il n'y a pas de mandat).

La relation entre l'éducateur et le jeune se fait uniquement à travers d'un mandat.

Structure :

- Dépend du ministère de la justice, au même titre qu'une administration d'Etat.
- Différents types de missions. Notamment en direction de la détention (on n'intervient pas au niveau du centre d'Orvault, mais au centre pénitentiaire des femmes). Celui de Rennes est un des rares centre pouvant accueillir des jeunes filles. STEM0 y intervient.
- Au sein du service, l'éducateur est plus spécifiquement amené à prendre en charge des MNA (public volatile qui nécessite d'adapter les pratiques professionnelles).
- Question des stages collectifs : Jeunes condamnés par magistrat souvent à des peines individuelles, mais parfois collectives.
- Objectif de la prise en charge :
 - Dans un objectif d'insertion sociale, on n'est pas encore à la question de l'affiliation à un club de sport. Clairement si le jeune qui a une mesure de réparation pénale (exemple un jeune qui a fait un graffiti) l'éducateur va s'apercevoir que la scolarité tient, qu'il est bien entouré etc. donc il va voir comment il peut réparer son erreur en lien avec la collectivité. Il est peut-être déjà affilié dans un club de sport. Pour 70% du public, on n'est pas dans l'optique de rechercher à le mettre dans un club.
 - On est plutôt sur les questions des médias et compétences psycho-sociales. Si le média sport est utilisé, qu'est-ce qu'on va chercher ? Problème de confiance en soi, de réussite, scolarité, schéma familial avec rupture importante, très majoritairement de façon empirique absence du père. La question du sport, de l'AP, de la mise en mouvement s'opère du côté, qu'est-ce que ça va pouvoir générer de façon concrète et beaucoup plus individuelle ? On peut le travailler de façon collective, mais ce n'est pas forcément notre angle d'attaque.

Il n'y a pas d'éducateur socio-sportif réellement. On est plutôt sur la question de ce que sport peut apporter pour les jeunes.

L'éducateur va seulement analyser ce qui ne va pas chez le jeune : Pourquoi il n'est pas à la mission locale, pourquoi ça ne va pas avec les parents, pourquoi il est déscolarisé etc. : L'analyse c'est ce qu'il sait faire.

Pluridisciplinarité/Interdisciplinarité : Comment faire émerger chez lui des espaces de réussite ?

// Regards croisés (suite)

Lorsque l'éducateur repère des failles, et les capacités qu'il pense reconnaître chez le jeune à pouvoir aller chercher l'estime de soi, la remise en mouvement, la reprise de confiance. Certaines réussites individuelles s'appuient sur cette rencontre et ce lien de confiance qui se fait.

Ces quelques points de réussite ont permis à certains jeunes de se dépasser et à un niveau systémique. Chez le mineur en charge on vient bouger la répercussion de la manière dont il est perçu par ses parents ou dont il se perçoit lui-même. L'idée est qu'il soit en réussite.

En milieu ouvert, c'est un type de contrainte différent qu'en établissement. Il est question de pouvoir faire du lien avec l'extérieur.

Au pénal, les mesures prises sont insuffisantes pour travailler avec les acteurs sportifs, de la santé, socio-professionnels, etc. Il n'y a pas de finalité sur le sport en tant que tel. La seule finalité c'est que le jeune doit se dire qu'il est en capacité de faire, que sa manière d'être perçu et de se percevoir a changé. Le but de la PJJ est l'absence de récidive. Essayer d'inclure autant que possible, et peu importe le média qui peut également être culturel et pas nécessairement sportif.

- La question du média est importante, celles des capacités/compétences mises en avant pour s'en servir à l'extérieur aussi.
- Le sujet lié au média reste la même que l'on soit en milieu ouvert ou fermé.
- Y-a-t-il une prédominance d'usage de l'activité physique (AP) de pleine nature dans les dispositifs utilisés par l'ITEP et la PJJ, et si oui pourquoi ?

Dominique MALHAIRE, Rebonds!, AIRE

Au travers de l'expérience de l'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP), il est à noter qu'au fil du temps, la question de la prise en charge des personnes en difficultés a évolué :

- 1956 : Créations des premières structures de « rééducation » : Le plus ciblé était de rééduquer les enfants (exclus de la société) qui posaient des problèmes. → Construction de murs.
- Jusqu'aux années 80 environ, on est tout dans le dedans, dans les murs. Le sport est très défouloir, exutoire pour ces enfants dits caractériels.
- A partir de 1975, on commence à parler de circulaire d'intervention. Donc l'AP n'est pas considérée comme un moyen d'aller vers l'extérieur car on ne nous demande pas d'aller vers le dehors, on maintien dans le dedans.

- 1990 : bascule. Création des services d'éducation spécialisée à domicile dont l'objectif est de maintenir les personnes en milieu ordinaire. On ne parle pas encore d'enfants dans le dedans à aller vers le milieu ordinaire. On voit de l'équithérapie, boxe psy ou psy boxe... toujours avec une connotation marquée vers le soin, pas marquée vers le club du secteur qui caractérise le droit commun.
- 2005 : on sort des instituts de rééducation avec la naissance des ITEP via la circulaire le permettant. 3 piliers sont identifiés :
 - Le thérapeutique (avec la santé comme élément central)
 - L'éducatif
 - Le pédagogique : L'école au départ n'est pas le lieu central, elle va le devenir progressivement. Engagement de l'Education Nationale de plus en plus fort au sein des structures jusqu'à aujourd'hui où il existe des unités d'enseignement externalisés dans les écoles/collèges etc.
- 2017 : Nécessité d'aller encore un peu plus loin avec une organisation de l'ITEP en dispositifs intégrés qui va permettre d'évoluer d'un fonctionnement cloisonné vers une fluidité des parcours (on parle de temps de nuit, de temps de jour et d'ambulatoire). Il faudra un peu de temps pour que l'ensemble des structures se déploient en ITEP.
- Création de poste d'éducateur sportif : Pas présent dans toutes les structures ITEP,
 - L'éducateur sportif amène de la technicité, de la pédagogie, il est important de le faire participer sur une équipe l'amenant sur une interdisciplinarité. Si chacun réalise ses missions alors on est dans le pluridisciplinaire
- Aujourd'hui l'éducateur spécialisé est en train de devenir davantage un organisateur de parcours, un « référent de parcours » et donc se décale un peu de sa mission première qui est d'amener par la fonction éducative un mieux être à l'enfant et l'adolescent

Ainsi l'éducateur spécialisé sort de sa discipline pour rencontrer les structures auxquelles l'enfant est rattaché (clubs etc.).

Propension à hyper-valoriser l'inclusion scolaire, au détriment des fonctions de soin de l'éducation au sein de l'établissement.

La mise en place des parcours de prise en charge doit être interrogé à l'aune de la place de l'enfant dans l'écosystème global qui l'entoure (clubs, école...) ? Le sport, pour certain, est le seul lieu de valorisation (élément important). L'enjeu de notre travail est de permettre aux publics d'identifier un espace de réussite pour contrebalancer ceux dans lesquels ils se trouvent en échec (ex : école). Le sport peut en être un.

L'accès au dehors va aussi nécessiter du temps. Le mur doit continuer d'exister pour avoir un équilibre dedans/dehors, sinon on est dans le dehors. On ne parle plus alors de désinstitutionalisation mais de désétablissement.

« SOUTENIR ET DEPLOYER LES ACTIONS EN FAVEUR DES TERRITOIRES »

La question des territoires et plus particulièrement ceux concernés par la politique de la ville montre à quel point les expérimentations sont nombreuses et diversifiées.

Grâce à cette approche territoriale, nombre de notions sont abordées de manière transversale. Les différents points traités montrent la richesse et la diversité des actions socio sportives en corrélation avec les grands piliers de la politique de la ville décliné dans les territoires (cohésion sociale, cadre de vie, développement économique et emploi).

Pour certaines catégories de public : l'importance du parcours de vie est primordiale, il y a une invitation à une prise en charge globale, parfois même la nécessité de mettre en place au préalable des pratiques d'entre soi avant de pouvoir pratiquer en mixité.

Aujourd'hui le défi se trouve autour du travail interdisciplinaire :

- Se rendre compte du niveau territorial souvent complexe, la mission visant à tisser et renforcer des liens est importante, le lien avec les publics mais aussi avec tout l'écosystème en place dans les territoires est incontournable. Cela nécessite du temps, des compétences, de la coordination, de la coopération.

Le socio-sport est aujourd'hui indéniablement un outil pour construire des parcours, il ne peut se faire qu'à la condition de prendre en compte la complexité des enjeux, des acteurs, des écosystèmes locaux, pas toujours simples à harmoniser avec les attendus des politiques publiques. Il permet dans le champ de la politique de la ville d'agir sur l'éducation, la santé, le cadre de vie, l'emploi et l'insertion socioprofessionnelle, le renforcement du lien social et la prévention de la délinquance.

Les attentes des institutions et la compréhension des politiques publiques à l'œuvre dans les territoires sont incontournables ainsi que les échanges avec et entre les acteurs du territoire. La place du sport doit être pensée en lien avec les politiques publiques, et là les fédérations ont un gros travail pour harmoniser les logiques fédérales macro avec les réalités micro des clubs.

Les acteurs regrettent souvent que les expérimentations soient limitées aux territoires de la politique de la ville alors que les besoins sont souvent bien au-delà et que les solutions proposées par les activités socio-sportives peuvent se déployer à d'autres territoires comme les zones de revitalisation rurales.

David BLOUGH, expert en impact social par le sport

Coup d'œil à la dynamique du « Sport à impact » dans le monde - L'émergence du « sport et développement »

- L'augmentation dans le monde du nombre d'organisations de la société civile dont l'objet consiste à utiliser le sport pour répondre à un besoin social/environnemental.
 - Entre 2006 et 2009, le nombre d'organisation de la société civile « sport » a été multiplié par 5. (Whitley, Kelly Farrell, Wolff et Hillyer, 2019).
 - Près d'une dizaine d'organisations sont créées chaque mois; 70% sont implantées en Afrique, en Asie et en Amérique Latine.
- Une reconnaissance plus importante de la part des institutions internationales, en particulier des Nations-Unies.
 - Article 31 de la Convention internationale des Droits de l'Enfant (20 Novembre 1989).
 - Le 6 avril, journée internationale du sport pour le développement et la paix (2013).
 - Le plan d'action de Kazan (2017) et les Objectifs du Développement Durable (2030).
- Des politiques d'aide au développement qui se structurent progressivement (Darnell, Field, Kidd, 2019).
 - Depuis 2017, l'Agence Française de Développement a engagé 110 millions d'euros dans le secteur sport.
 - Le programme « Incubateur AFD x Paris 2024 » et le volet international « Impact 2024 ».
- L'apparition de nouvelles sources de financement et de bailleurs privés focalisé sur le sport à impact.
 - La Fondation Laureus soutient aujourd'hui plus de 275 projets dans 50 pays.
 - Beyond Sport réunit chaque année les décideurs du secteur à l'occasion des « Beyond Sport Awards ».
 - Nike crée la plateforme « Designed to move » puis « Made to Play ».
- L'accroissement de la littérature scientifique concernant « sportland » (Guilianotti, Coalter, Collison, Darnell, 2019).
 - La naissance de démarches interdisciplinaires, notamment à l'université du Cap Occidental.
 - Le rapport de "Design to Move" s'appuie sur 500 références scientifiques, celle de l'Unicef "Getting into the Game" (2019) intègre l'analyse de 107 articles.
- Un foisonnement de pratiques et méthodes pédagogiques dans le domaine du jeu sportif, de l'activité physique et sportive...



Yvan LUYTEN, directeur des Centres de Conseil du Sport, ADEPS, Fédération Wallonie-Bruxelles

L'ADEPS c'est l'Administration générale du Sport (ADEPS) qui a pour mission de promouvoir, organiser, encourager et encadrer des activités physiques et sportives auprès de la population de Wallonie et de la Région de Bruxelles-Capitale. Elle participe à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique visant à stimuler les activités sportive, physique et de plein air au bénéfice de la population de la Fédération Wallonie-Bruxelles, afin de contribuer à son épanouissement et à son bien-être physique, psychique et social.

Mieux connue sous l'appellation ADEPS, l'Administration générale du Sport fait partie intégrante du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Actions de l'ADEPS

- Développement du Sport pour Tous auprès d'un public scolaire ou du grand public, en particulier chez les personnes plus éloignées de la pratique sportive régulière (population précarisée, personnes porteuses d'un handicap...)
- Organisation et accompagnement du sport de haut niveau afin d'aider nos sportifs à obtenir les meilleurs résultats possibles lors des compétitions internationales.
- Soutien financier à différents acteurs du monde du sport
- Amélioration de l'encadrement et de la gestion du sport via des formations de cadres sportifs à vocation pédagogique, managériale et sécuritaire.
- Représentation de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans les différentes instances sportives internationales : Union européenne, Organisation Internationale de la Francophonie...

Valeurs de l'ADEPS

- Solidarité : l'ADEPS offre des activités et stages sportifs ouverts à tous, à des prix démocratiques. Des plus petits aux plus grands, tous trouveront une raison de bouger, de s'amuser et d'apprendre, dans une optique "santé et bien-être".
- Qualité : grâce à l'attention portée à la sécurité des infrastructures qui accueillent les stagiaires et au professionnalisme des encadrants, ADEPS propose une pratique sportive sûre et adaptée.
- Responsabilité : le sport doit jouer un rôle en matière d'environnement et de développement durable.
- Performance : en aidant les athlètes de haut niveau mais aussi les clubs et fédérations locaux, ADEPS permet de faire rayonner la Belgique à un niveau international.

Concrètement, l'ADEPS remplit sa mission via :

- la gestion de 18 centres sportifs, de 7 centres de conseil du sport et d'un centre de prêt de matériel sportif ;
- l'organisation d'activités pour les écoles ;
- l'organisation de stages de vacances sportives ;
- l'organisation de cycles sportifs toute l'année ;
- l'organisation d'activités destinées au grand public (« Sport pour Tous ») ;
- l'octroi de subsides aux fédérations sportives reconnues qui regroupent les clubs affiliés et les sportifs licenciés ;
- l'octroi de subsides en soutien à des activités sportives organisées par les administrations publiques ou le secteur non-marchand ;
- l'octroi de subsides aux centres sportifs locaux et intégrés ;
- le soutien au sport francophone de haut niveau au travers, notamment, de contrats de travail et de bourses individuelles attribuées aux élites sportives ainsi que l'aide octroyée au Comité Olympique et Interfédéral Belge (COIB), au projet Be Gold et à la participation des athlètes francophones aux Jeux olympiques et paralympiques ;
- l'organisation, la coordination et/ou l'homologation de formations aux « métiers d'encadrement du sport » dans les domaines pédagogique, sécuritaire et managérial ;
- le lancement d'études et d'actions en Recherches & Développements ;
- la participation à des projets internationaux, tels que la Semaine Européenne du Sport.



Nicolas VERDON, délégué général, Fédération Nationale Profession Sport & Loisirs

En quoi consiste un GE et un GEIQ ?

Un GE (Groupement d'Employeurs) est créé par le regroupement d'entreprises ou d'associations adhérentes qui utilisent la mise à disposition de salariés en partageant leur temps de travail entre ces structures. Les GE permettent de construire des emplois de qualité, stables et pérennes et donc de vous proposer des emplois sécurisants et une meilleure couverture sociale.

Un GEIQ (Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification) est une association pilotée et gérée par ses entreprises et/ou ses associations adhérentes mobilisées pour favoriser l'insertion des personnes éloignées du marché du travail grâce à l'alternance

PSL Emploi développe l'employabilité durable : Afin de sécuriser les trajectoires professionnelles des travailleurs et d'accompagner la structuration des associations, notre réseau travaille sur l'accès aux métiers du sport, des loisirs et de l'animation, la qualification pour garantir une montée en compétences et la mutualisation des emplois à travers des Groupements d'Employeurs non-marchands / marchand et des Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification.

PSL Emploi lutte contre le chômage : Le réseau PSL participe à la lutte contre le chômage de masse des jeunes, notamment des moins diplômés, en apportant ses compétences dans la création et la gestion d'emploi, notamment pour les jeunes en situation de vulnérabilité ou non, et dans l'accompagnement des professionnels et des futurs professionnels du sport et des loisirs.

PSL Emploi propose des outils et des dispositifs : Les outils RH du réseau (GE/ GEIQ) ainsi que les dispositifs existants (SESAME, POST SESAME, CEJ, Service Civique, ...) assurent une progressivité et une sécurisation des parcours d'insertion socio-professionnelle en proposant des contrats en alternance à des jeunes plus ou moins éloignés du marché du travail.

PSL Emploi favorise le cercle vertueux de l'emploi : Le couplage GE-GEIQ permet d'une part de proposer des parcours adéquats et sans rupture en allant d'une remise à niveau à l'acquisition d'une qualification ; et d'autre part une continuité au sein des parcours avec des sorties positives d'une partie des salariés du GEIQ vers le GE.

De plus, pour mener à bien ces engagements, le réseau PSL est fortement soutenu par le ministère des Sports, des jeux olympiques et paralympiques à travers la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec la Fédération Nationale Profession Sport & Loisirs.

- 44 GE au sein du réseau PSL
- 10 GEIQ Sport & Loisirs
- 1 GE marchand national

Le champ du sport

Le secteur du sport se caractérise par une pluriactivité, un émiettement de l'emploi et de très petites structures (80% des associations employeuses ont moins de 2 salariés).

3 réponses aux enjeux territoriaux pour l'emploi sportif

- Apporter des réponses aux employeurs sur leurs besoins de structuration RH, aux enjeux de recrutement et/ ou d'attractivité.
- Participer à la création et à la dé-précarisation de certains emplois.
- Contribuer à l'insertion et à la professionnalisation des salariés et donc à la sécurisation des parcours

1 solution pérenne pour la durabilité de l'emploi

- Aux caractéristiques du secteur : emplois morcelés (saisonnalité, horaires décalés, contrats courts), capacités financières limitées, secteur marqué par le statut bénévole des employeurs, capacité des associations à absorber
- Aux besoins fréquents de main d'œuvre avec des niches sur quelques métiers en tension
- À l'obligation de qualification (article L.212-1 du sport) en proposant des parcours d'insertion et de qualification.

En d'autres termes, Profession Sport & Loisirs tente au quotidien de construire des emplois de qualité, stables et pérennes, ancrés dans les territoires. Les groupements d'employeurs prouvent au quotidien leur capacité à maintenir des emplois de qualité et à proposer un environnement social sécurisé à leurs salariés.



CLOTURE INSTITUTIONNELLE

Samir MAOUCHE, chargé de projets sport à l'ANCT

Mesdames et Messieurs,

Ces 2 journées d'études et de formation en socio-sport m'ont confirmé que les terrains de réflexion et d'actions sont multiples.

Le chantier du socio-sport en général et du programme Impact social par le sport en particulier semble considérable mais pas impossible.

Alors que faire maintenant ?

D'abord rendre compte des échanges de ces 2 jours et diffuser le contenu des analyses et des débats. Ensuite nous pouvons continuer les débats par l'action, tout en respectant la diversité de nos administrations, fédérations, associations socio-sportives, laboratoires de recherche universitaire, fondations et entreprises.

Car s'il faut débattre c'est pour bâtir collectivement des alternatives et agir pour leur mise en œuvre. Ce n'est pas si simple dans un secteur en pleine structuration aux initiatives foisonnantes mais pas toujours coordonnées et encore trop souvent pas reconnues à leur juste valeur.

Ensemble, nous pouvons faire preuve de vigilance et d'esprit d'équipe car si nous ne portons pas le même maillot, nous avons la même ambition à savoir celle de réduire les inégalités territoriales et sociales.

En ce sens nos journées d'études et de formation ne sont pas une fin, ce ne sont pas non plus un point de départ car d'autres réflexions ont heureusement eu lieu mais elles sont un élément très intéressant dans un processus à poursuivre et à amplifier.

Tel est le souhait de l'ANCT.

Je vous remercie de votre participation, je vous souhaite un bon retour chez vous et avec un peu d'avance de belles fêtes de fin d'année.





MERCI POUR VOTRE
PARTICIPATION !

Suivez-nous :

 Impact Social par le Sport

Et sur la plateforme
Sport et Inclusion

